JUSTICE
BUREAU DU SOUS-MINISTRE
NOV 17 1987
RESP
Centre de gestion documentaire

RECHERCHE RADISSON

EVALUATION DE PROGRAMME

LES RESIDENTS DU C.R.C. RADISSON: QUALITE DE LEUR ADAPTATION SOCIALE ULTERIEURE ET PROFIL PREDICTIF SUR LA BASE DES DONNEES D'ENTREE ET DE SORTIE

Rapport final

MICHEL BOSSE

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

DECEMBRE 1986

CETTE RECHERCHE A ETE SUBVENTIONNEE PAR

LE MINISTERE DE LA JUSTICE DU QUEBEC (1981-83)

LE CONSEIL QUEBECOIS DE LA RECHERCHE SOCIALE (1983-85)

Table des matières

Introduction.....6

Chapitre premier: contexte théorique.....13

1. Repères historiques.....14
2. Objectifs poursuivis et services offerts par les C.R.C.....18
3. Caractéristiques de la clientèle des maisons de transition..20
4. Place occupée par les C.R.C. au niveau du système pénal.....22
5. Présentation d'un C.R.C.: La Maison Radisson.....26
   - A- Repères historiques.....26
   - B- Objectifs, clientèles et place occupée dans le système pénal.....27
6. Recherches portant sur l'évaluation des C.R.C.....29
7. Recherches portant sur l'évaluation de prédicteurs d'adaptatation au programme d'un centre de transition.....35
8. Problématique de la présente recherche.....47
9. Formulation des hypothèses.....49

Chapitre deuxième: la méthodologie.....50

1. Les sujets.....51
2. *Instruments utilisés pour l'évaluation en début de séjour*...52
3. *Instruments d'évaluation utilisés à la fin du séjour*.....58
4. *Mesure d'évaluation de l'adaptation sociale après le séjour*:62

Chapitre troisième: analyse et interprétation des résultats.....65

1. Statistiques descriptives concernant la variable *récidive*..66

3. Mise en relation de la récidive avec les données disponibles dans les premiers jours après l'admission.....68

A- *Les critères cliniques expérienciels et l'incidence de récidive* 69

B- *Les dimensions du Kelly et la récidive* 72

C- *Les dimensions du M.M.P.I. et la récidive* 75

D- *Certains aspects de l'histoire personnelle et la récidive* 77

3. Mise en relation de la récidive avec les données recueillies au moment du départ du C.R.C.....80

A- *Mise enrelation de la récidive avec les critères expérienciels utilisés à la fin séjour*.....80

B- *Mise en relation de la récidive avec les données de l'instrument Observation du comportement au Centre (O.C.C.)*..81

C- *Mise en relation de la récidive avec les données du jugement global* 83

4. Discussion d'ensemble.....86

Conclusion.....90

Appendices.....94

A- Quelques aspects du vécu post-transitionnel des ex-résidents tels que dégagés dans l'entrevue individuelle faite auprès de 28 d'entre eux.....95

B- Grille des construits de rôle de G.A. Kelly.....99

C. Organisation des critères cliniques et questionnaire utilisé.100

D. Résultats sur le degré de concordance des intervenants aux critères cliniques.....105

E. Matrices des corrélations inter-variables concernant les critères cliniques.....109

F. Enoncés des six dimensions de l'observation du comportement au centre.....112

G. Questionnaire de l'observation du comportement au centre.....116

H. Indices d'homogenéité et de fidélité des échelles de l'observation du comportement des jeunes en institution.....119

I. Résultats sur la validité inter-item des échelles de l'observation du comportement au centre.....120

J. Corrélations inter-échelles de l'instrument : observation du comportement au centre.....121

K. Questionnaire pour le jugement global de fin de séjour et matrice de corrélations inter-variables.....122

L. Distribution des fréquences du bilan global de fin de séjour.....125

Bibliographie.....126

Remerciements.....133

Introduction

Depuis une trentaine d'années, la pratique pénale de la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord a connu une évolution sensible: le recours massif à la peine de prison comme sanction d'un comportement délictueux a fait l'objet d'une mise en question qu'est venue appuyer la publication des données mettant en évidence le caractère fortement criminogène du séjour carcéral.

Aidée sans doute par d'autres facteurs idéologiques,sociaux ou politiques dont une préoccuppation plus vive pour les droits de l'homme et une libéralisation des formes de traitement de l'adolescent délinquant, cette remise en cause de l'utilité d'une politique purement punitive a très certainement contribué à la mise au point ou au développement de mesures d'intervention auprès des délinquants adultes, mesures dont on voulait qu'elles soient une alternative plus que valable à l'emprisonnement.

Le centre de transition, apparu timidement au tournant du siècle, a profité de ce contexte pour se tailler une place relativement importante dans la panoplie des ressources mises à la disposition des délinquants adultes, à tout le moins dans les pays anglo-saxons.

Aujourd'hui accessible tant aux détenus en fin de peine ou en libération conditionnelle qu'aux condamnés bénéficiaires d'une mesure de probation, le centre résidentiel se donne comme objectif d'offrir à ses résidents un milieu de vie intégré dans la

communauté sociale plus large, milieu de vie où ils peuvent mettre en route un certain nombre d'habitudes de vie, de conduites, particulièrement celles qui leur seront essentielles pour assurer la réussite de leur réinsertion sociale.

Depuis le début des années '60, plusieurs chercheurs ont entrepris d' évaluer l'impact et l'efficacité réelle des maisons de transition. Une revue rapide des résultats de ces recherches laisse entrevoir que ce type de ressource offre une performance à tout le moins égale aux autres mesures, le critère de la non-récidive étant généralement utilisé comme mesure de réussite. Ces résultats s'avèrent quelque peu décevants à première vue, surtout si l'on a à l'esprit les attentes peut-être démesurées des promoteurs des mesures alternatives et des dénonciateurs de la peine de prison. D'aucuns, même si, dans plusieurs cas, ils avaient été d'emblée sympathiques à l'idée de ce type de ressource, ont trouvé dans ces données quelque peu déconcertantes une justification pour un retour à une politique purement punitive.

Si décevants qu'ils puissent paraître aux yeux de certains, ces résultats peuvent tout de même être reçus de façon plus positive par d'autres. Ainsi, les intervenants en centres transitionnels ont pu avec raison faire état du fait qu'à des coûts de beaucoup inférieurs à ceux de l'emprisonnement, ils pouvaient assumer des

délinquants avec autant de réussite et ce, en même temps qu'était accordée une grande attention aux besoins des individus.

Par ailleurs, si l'on tient compte du fait que les centres évalués,en pleine période de foisonnement de ce type de ressources, n'accordaient que peu d'attention à la sélection, les résultats obtenus n'étaient probablement pas si mauvais. En fait, comme l'a montré le premier travail de la présente recherche (Laplante,1984), le bilan qu'en firent les chercheurs de la dernière décennie fut d'y trouver une justification pour une amélioration des critères de sélection pour l'admission en centre. Dès lors, l'effort des chercheurs s'est déplacé de l'évaluation globale des programmes vers la mise au point de prédicteurs d'adaptation au centre résidentiel ou,ultérieurement au séjour,d'adaptation au groupe social plus large. Ces prédicteurs pourraient éventuellement, d'une part, servir à cerner une clientèle cible susceptible de profiter du programme mieux que toute autre et, d'autre part, répérer parmi les bénéficiaires de services ceux qui devaient absolument profiter d'un suivi post-transitionnel.

La présente opération de recherche vient s'inscrire dans ce courant de préoccupations. Elle vient couronner un effort que nous avons déployé depuis cinq ans et qui nous a permis d'isoler, parmi les données disponibles au moment de l'admission, des prédicteurs d'adaptation au programme d'un centre résidentiel, la

Maison Radisson de Trois-Rivières (Laplante,1984 et Lacroix,1985).

En fait, la démarche que nous accomplirons ici est double. D'une part, nous allons tenter d'identifier parmi les caractéristiques disponibles à l'admission celles qui s'associent avec la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au séjour; nous nous mettrons donc en mesure de répondre à la question *Dans quelle mesure les critères de sélection utilisés au C.R.C. peuvent-ils servir à prédire la qualité de l'adaptation sociale des résidents une fois qu'ils quittent le centre?*

D'autre part, nous allons nous poser un même type d'interrogation à propos des données disponibles au moment où le sujet quitte le centre, au moment donc où l'on peut statuer sur la qualité de son adaptation au programme:nous nous proposons ainsi de répondre à la question *Dans quelle mesure peut-on trouver dans ces données de fin de séjour des caractéristiques capables de s'associer à la qualité de l'adaptation sociale ultérieure.*

La première question porte sur la pertinence et l'utilité des critères utilisés ou utilisables lors de l'admission en regard de du degré d'adaptation que connaît le fonctionnement social des ex-détenus après le séjour. A cause des objectifs de réinsertion sociale qui caractérisent le C.R.C., il ne suffit pas d'établir que l'adaptation à son programme peut être prédite grâce à des critères de sélection relativement fiables; il faut également

s'assurer que ces critères peuvent s'associer au degré d'adaptation sociale des sujets après le séjour. Il faut établir en somme dans quelle mesure l'adaptation au programme est autre chose qu'une simple *conformisation* et,si possible, isoler des caractéristiques qui,accessibles dès l'admission, permettront dès lors de répérer les sujets à risque et de leur accorder,au cours du séjour, une attention toute particulière.

Répondre à la deuxième question va permettre d'établir dans quelle mesure l'adaptation sociale ultérieure au séjour est dans le prolongement de l'adaptation au programme. Par ailleurs, à supposer que peu de variables provenant des données d'admission se trouvent reliées à l'adaptation post-séjour, il va devenir intéressant de vérifier si des prédicteurs de cette même adaptation ultérieure ne peuvent pas être dégagés des données de fin de séjour. La mise au jour de tels indices prédicteurs pourra éventuellement éclairer le travail de mise au point de mesures d'accompagnement post-transitionnelles et cerner le type de résident susceptible d'en avoir besoin.

Cet ouvrage se compose de trois chapitres. Le premier de ceux-ci propose un aperçu de l'historique de la ressource type maison de transition, ainsi qu'une présentation des objectifs qui sont les siens actuellement dans l'ensemble des mesures pénales; y figurent également une revue des données de recherche sur les questions pertinentes à la présente démarche. Le deuxième chapitre est

consacré à la présentation des différents aspects méthodologiques de cette recherche. Au troisième et dernier chapitre sont présentés et discutés les résultats obtenus.

CHAPITRE PREMIER

LE CONTEXTE THEORIQUE

Comment sont apparues les maisons de transition? Comment ont-elles évolué depuis le moment de leur apparition? Quelle place occupent-elles aujourd'hui dans l'ensemble des ressources mises à la disposition des délinquants adultes? Comment peut-on résumer l'effort de recherche déployé pour cerner leur impact réel ou pour améliorer leur rendement et dans quelle direction s'oriente de nos jours la recherche les concernant? Voilà tout autant de questions auxquelles il importe de donner réponse afin de situer l'importance et l'originalité de la présente démarche.

1. Repères historiques

C'est à la fin du XIIIème siècle et en Angleterre qu'il faut situer l'ouverture de la première maison de transition. Divers auteurs, notamment Carney (1974), Goldfarb et Singer(1973), s'entendent pour dire qu'elle serait apparue en 1788 sous l'impulsion de la société philanthropique de Londres et qu'elle visait surtout une clientèle d'adolescents et de jeunes adultes (selon les termes d'aujourd'hui) . En effet, la situation sociale des jeunes anglais d'alors était si pitoyable (plus de 90% des délits étaient commis par des jeunes de moins de vingt-et-un ans) qu'elle provoqua la préoccupation des philanthropes de cette époque. Malheureusement, nous ne savons peu de choses quant au fonctionnement et à l'évolution de ce tout premier centre transitionnel.

Au début du XIXème siècle, l'idée d'ouvrir des maisons de transition accueillant exclusivement des adultes surgit aux Etats-Unis. Selon Empey (1974), William Roscoe écrivait dès 1819 qu'il y avait un besoin de telles maisons pour les ex-détenus. L'idée fut reprise par la Massachussetts Prison Commission qui recommanda en 1820 l'ouverture d'un refuge temporaire pour les délinquants accueillant ceux-ci dès leur sortie de prison. Il s'agissait de permettre à ces derniers de faire l'expérience d'un milieu transitionnel afin de mieux préparer leur retour en société (Carlson et Seiter,1977; Laforce,1975; Empey,1974;McCartt et Mangogna,1973). Mais les autorités gouvernementales de l'état ne donnèrent pas suite à cette recommandation.

Passèrent alors soixante-dix ans d'incertitude dues aux oppositions de la population et à celle de certains gouvernants face à l'ouverture de centres transitionnels insérés dans la communauté. C'est grâce la tenacité de Maud Booth et des *Volunteers of America* que pût s'ouvrir en 1896 un premier *Hope Hall* en plein coeur de Manhattan. Les services matériels que cette maison dispensaient alors aux ex-détenus se comparent *grosso modo* à ceux qu'offre le centre résidentiel d'aujourd'hui.

Dans la foulée de cette première naissance, sept autres centres ouvriront leur portes dans différentes grandes villes américaines (Welty, 1961). Mais la crise économique de 1929 va affecter

grandement ce type de ressource, à un point tel qu'il disparaîtra presque complètement à partir du début des années '30. Il faudra attendre le début des années '50 pour le voir redémarrer vraiment grâce notamment à l'utilisation plus fréquente de la libération conditionnelle. Le recours plus fréquent à cette mesure résulte de la constatation de la part des autorités judiciaires de l'inefficacité du système carcéral traditionnel, de l'ampleur sans cesse croissante de ses coûts, de la gravité des effets de l'incarcération chez le détenu tant aux niveaux familial et social qu'à celui psychologique, ainsi que d'un questionnement quant à ce que devait être le système carcéral.

Au cours des années '60, on assista à un fort développement de la ressource transitionnelle, dû entre autres facteurs à l'utilisation de la probation comme mesure alternative à l'incarcération et à la mise en place de programmes de réinsertion sociale pour les sujets libérés conditionnellement. Le nombre qu'atteignaient ceux-ci en 1978 témoigne de cette croissance accélérée, comme le font remarquer Latessa et Allen (1982). Il y avait alors en sol américain au-delà de 796 maisons de transition dont 156 opérées par le gouvernement et 640 par le secteur privé.

Au Canada, ce fut aussi par l'intermédiaire de groupes philanthropiques, religieux ou bénévoles que le mouvement transitionnel vit le jour et se développa. En 1954, le *Berveley Lodge* ouvre ses portes à Toronto et accueille de jeunes

délinquants en probation (Sauvé,1977;Laforce,1975; Outerbridge, 1972). Mais ce n'est qu'en 1962 qu'apparaît la première maison de transition pour détenus ou pour délinquants adultes; à Windsor, Ontario, très précisément (James, 1968).

Pour ce qui concerne le Québec, Dallaire et Pellerin (1979) signalent que l'apparition des maisons de transition remonte à 1967; les premières à voir le jour sont les maisons Saint-Laurent et Saint-Bernard à Montréal ainsi que Painchaud à Québec.

Il faut constater que de 1954 à 1971, les maisons de transition en opération au Canada, étant l'oeuvre de groupes religieux ou bénévoles, assurent leur financement annuel par l'intermédiaire du secteur privé ou par des dons.

Les années '71 à'75 marqueront un point tournant dans l'histoire ce type de ressources. C'est en effet en 1971 que le Ministère du Solliciteur Général du Canada commence à signer des contrats de service avec des maisons de transition, garantissant à celles-ci un financement sous forme de *per diem* et ce, moyennant la dispensation de services à une clientèle provenant de pénitenciers fédéraux (Bérard, 1983). Au Québec, en 1973,suivant l'exemple du gouvernement fédéral, le Ministère de la Justice signe un premier contrat de service avec une maison de transition. On assistera dès lors à une augmentation lente mais soutenue du nombre des maisons de transition au Québec sous les deux formes que nous connaissons

encore aujourd'hui: les centres correctionnels communautaires (C.C.C.), dépendant des Services correctionnel canadiens et les centres résidentiels communautaires (C.R.C.), nouvelle appellation des maisons de transition.

En 1975, les C.R.C. se regroupent et décident de mettre sur pied l'association des maisons et centres résidentiels communautaires du Québec (A.M.C.R.C.Q.) pour obtenir une meilleure représentation auprès des divers ministères et également pour assurer une meilleur coordination des intérêts administratifs et cliniques des maisons de transition. En 1985, soit dix ans plus tard donc, l'association compte 33 membres, dont le centre résidentiel communautaire Radisson.

2. Les objectifs poursuivis et les services offerts par les C.R.C.

D'après ce qu'affirme James(1968), les toute premières maisons de transition se sont d'abord limitées à être un abri temporaire pour les détenus sortant de prison. Elles étaient alors ce que nous appellerions aujourd'hui un lieu de refuge pour la nuit. Peu après, elles se donnèrent comme objectif de répondre aux besoins alimentaires de ceux qui y étaient reçus à titre de résidents.

Au début des années 1950, un troisième objectif vient s'ajouter aux deux précédents: il s'agit d'aider systématiquement le résident à se dénicher un emploi. Cet objectif s'impose alors d'autant plus que l'on est dans un contexte de remise en cause du

système carcéral, notamment quant aux coûts élevés de celui-ci à tous égards: financiers, humains, familiaux et sociaux. L'obtention d'un emploi paraît être un atout important pour assurer la réinsertion sociale de l'ex-détenu et lui éviter un retour en prison, ce qui s'avérera de manière toujours plus explicite la véritable raison d'être du centre résidentiel communautaire.

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de C.R.C. ont commencé à porter une attention spécifique aux besoins psychologiques de leurs résidents. Certes, les objectifs de ce volet de service doivent rester réalistes, car la durée relativement brève du séjour (de quatre à cinq mois en moyenne) et les conditions dans lesquelles s'établit ce séjour("décompression" suite à la sortie de la prison, tension associée au retour en société, réintensification des rapports avec les membres de la famille, etc...) définissent une marge de manoeuvre qui peut être étroite dans bon nombre de cas. L'objectif généralement visé est de faire en sorte que,pendant son séjour, le résident puisse développer une relation de confiance avec l'un des animateurs d'un niveau tel qu'elle lui permettra de remettre en cause des modes d'action problématiques pour sa réinsertion,. de mettre en route des attitudes et des habitudes essentielles pour la réussite de celle-ci et, si possible, de recourir à cette personne de confiance en cas de coup dur,après son séjour.

3. Caractéristiques de la clientèle des maisons de transition.

Quelles sont les caractéristiques de ceux qui viennent profiter des services des centres de transition? La réponse à cette question revêt une certaine importance parce qu'elle va permettre ultérieurement de relativiser les résultats des recherches visant à évaluer le rendement de ces centres.

Généralement, les centres de transition admettent à leur programme soit des détenus en cours ou en fin de sentence d'incarcération, soit des sujets en libération conditionnelle ou en probation (mesure alternative à l'incarcération) soit encore certains ex-détenus rencontrant des difficultés particulières (James, 1968, Seiter et al, 1977).

Malgré cet éventail assez large au plan des sources de référence, est-il possible d'établir certaines caractéristiques tant sociologiques que criminologiques discriminant les clients fréquentant les maisons de transition de ceux ne les fréquentant pas? D'après les travaux Latessa et Allen (1982), il faut soupçonner que la clientèle des maisons de transition tende à être à risque plus élevé, à manifester des contacts familiaux moins fréquents et à ne connaître que peu de gens pouvant les aider à obtenir un emploi. De plus, certains sujets peuvent vivre différents problèmes ou difficultés spécifiques (drogues, alcoolisme, pauvreté, etc...).

Comparant les résidents d'une maison de transition de l'Etat de l'Ohio à d'autres détenus n'utilisant pas de tels services, Seiter (1975) découvre qu'ils sont significativement plus fréquemment noirs, qu'ils ont un plus haut taux de délinquance juvénile, deux fois plus d'offenses antérieures, un plus grand total de délits depuis l'âge adulte, plus d'actes criminels et un plus haut taux de problèmes identifiés à l'usage des drogues. Aussi, ils tendent à être plus jeunes lors de la première arrestation et présentent une plus grande hétérogénéité au niveau des actes délinquants excluant l'agression contre la personne.

Finalement Ryan (1978) met en évidence pour les résidents d'une maison de transition du Missouri, comparativement à des clients n'ayant pas bénéficié de tels services, qu'ils étaient plus jeunes, non mariés, moins bien instruits et moins souvent employés à plein temps. Ils présentaient aussi des relations familiales moins stables et davantage de problèmes légaux. D'ailleurs leurs agents de libération conditionnelle estimaient qu'ils avaient plus de difficulté à se comprendre et à saisir les attentes de la société tout en ayant aussi plus de chance d'avoir une révocation de leur libération conditionnelle.

L'ensemble des caractéristiques mises au jour par ces quatre chercheurs tendent à démontrer que les maisons de transition accueillent des détenus à "plus haut risque de récidive" que certains autres services. Suite à cette constatation, Lindquist

(1983) propose donc que les centres transitionnels établissent un mode de sélection des détenus pouvant bénéficier davantage de leur programme de réinsertion sociale.

4- La place occupée par le C.R.C. au niveau du système pénal.

Seiter fut l'un des premiers auteurs à développer trois modèles de positionnement pour les maisons de transition, en s'appuyant sur les données fournies par le service américain de la libération conditionnelle (Allen et Seiter, 1981). Cette répartition est une illustration du mode d'interaction des centres transitionnels avec le système pénal ainsi que des facilités, des avantages et des services qu'elles offrent à leurs résidents.

Ces modèles sont représentés de la façon suivante:

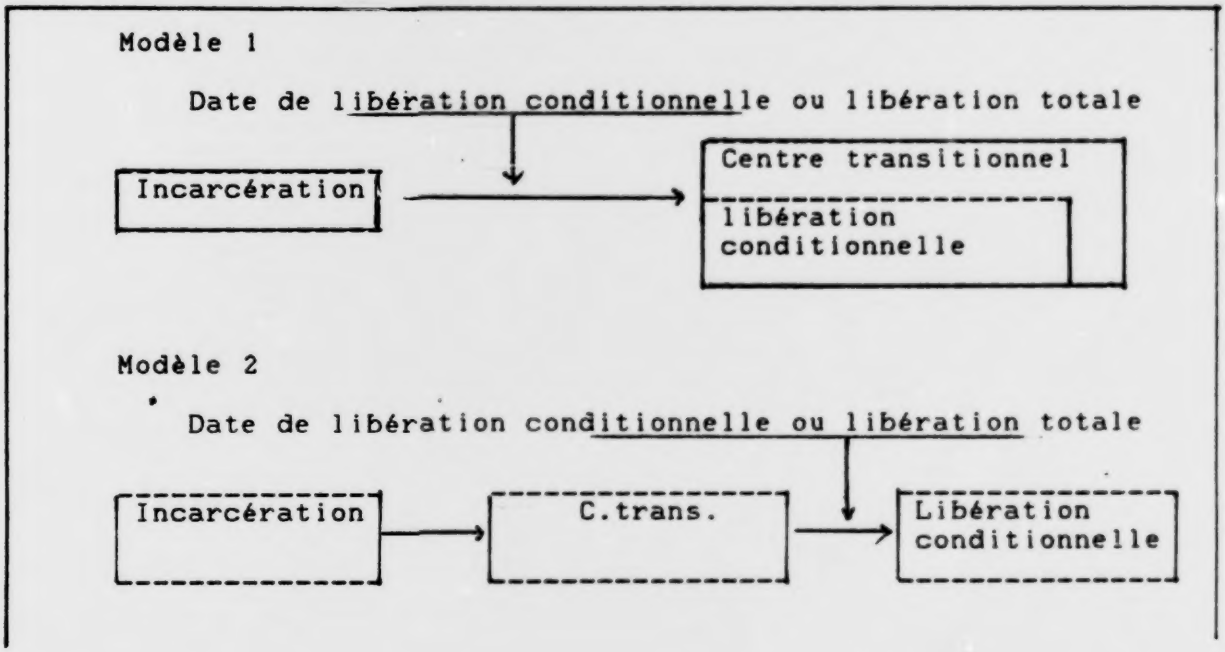

Modèle 3

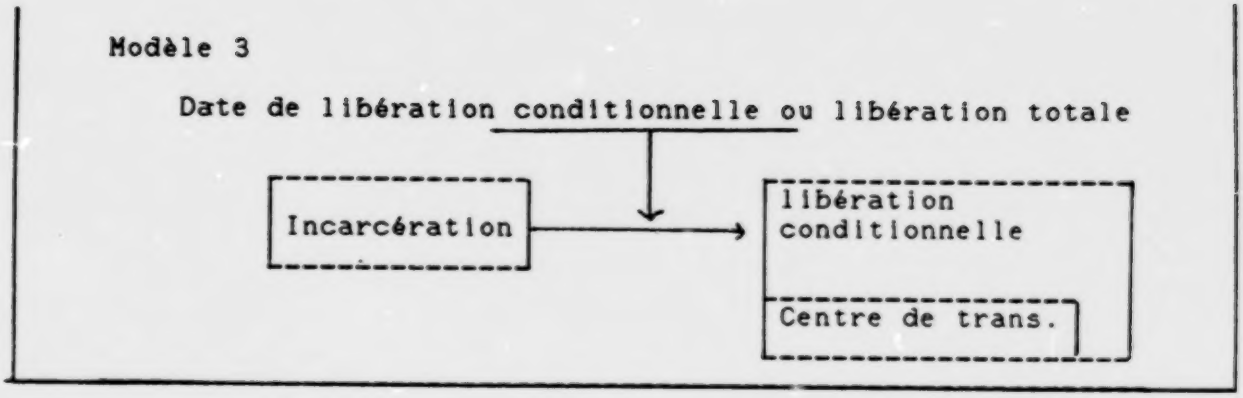

Le premier modèle est de loin le plus répandu des trois: c'est celui auquel s'identifient davantage les maisons de transition. Dans ce modèle, un détenu en libération conditionnelle vit la période initiale de sa libération au centre.

La longueur du séjour peut être déterminée avant même l'admission du détenu, mais dans la plupart des cas, cela reste une décision devant être prise en collaboration entre l'agent de libération, le personnel de la maison et le détenu. Une telle décision est basée sur la volonté du résident d'utiliser la ressource transitionnelle ainsi que de se trouver un emploi et un endroit pour vivre plus tard. Après avoir quitté le centre, le détenu continue généralement d'être supervisé par un agent de libération conditionnelle.

Le second modèle est similaire au premier en ceci que le détenu doit faire un stage en maison de transition comme phase initiale de son processus de libération. Toutefois, dans ce modèle, la période du séjour au centre précède la demande officielle de la

libération conditionnelle et, subséquemment, la libération totale.

Durant son séjour au centre, les détenus continuent de purger leur peine, ce qui est en quelque sorte un test de leur volonté de respecter les exigences d'une libération conditionnelle et, ultérieurement, celles de la libération totale. De plus, le fait de résider en centre transitionnel permet au résident d'obtenir d'importants services lors de la transition prison-société.

Le Bureau des prisons des Etats-Unis fut un chef de file en mettant au point ce modèle d'utilisation des maisons de transition. Il continue d'ailleurs à utiliser ce modèle traditionnel comme base de pré-libération. D'autres états américains utilisent aussi ce modèle pour la formation, les travaux communautaires et les congés sur permission des détenus.

Quelques-uns des avantages de ce second modèle sont reconnus comme étant la continuité du suivi par l'agence correctionnelle référant le détenu ainsi que la possibilité de retourner ce dernier en prison (sans violation formelle de la libération conditionnelle) démontrant par le fait même qu'il n'est pas prêt à être libéré à ce moment-là.

De plus, un détenu séjournant en centre de transition, comme mesure alternative à l'emprisonnement, peut avoir une attitude plus positive face à la maison de transition et ainsi mieux accepter le programme de réinsertion offert par le centre.

Finalement, et d'un point de vue purement économique, le coût monétaire de ce service transitionnel peut être comparé légitimement à celui d'une mesure alternative à l'emprisonnement plutôt qu'aux coûts d'une libération conditionnelle.

Le troisième modèle de maison de transition diffère des deux précédents par le moment du placement. Toutefois il est similaire au premier dans le fait que la maison est utilisée pour assister le détenu lors de sa réinsertion. Dans ce modèle, un détenu peut obtenir une libération conditionnelle en société sans pour autant faire un stage en maison de transition. Mais si une régression sensible ou si des comportements criminels semblent sur le point de réapparaître ou bien encore si des problèmes inattendus se présentent et peuvent être résolus lors d'un séjour en centre de transition, l'ex-détenu sera placé en centre transitionnel pour une courte durée. Puis, lorsque le temps sera propice et si les conditions sont favorables, le sujet pourra être retourné directement à l'agent superviseur de sa libération conditionnelle.

Il apparaît évident que les rôles des centres résidentiels communautaires comme organisme transitionnel, s'intégrant dans un système pénal, sont variables suivant les modes de fonctionnement et les objectifs poursuivis par ces derniers. Bien que les trois modèles répondent à un besoin de séjour résidentiel à un moment ou l'autre de la période transitionnelle, il n'en demeure pas moins qu'il peut exister d'autres modèles ou approches pouvant répondre

à des besoins de séjour plus spécifique.

5- Présentation d'un centre transitionnel:la Maison Radisson.

A- Repères historiques.

La Maison Radisson origine d'une initiative collective formée de quelques individus de la communauté trifluvienne qui se sont regroupés en vue de mettre sur pied un programme d'aide à la création d'emploi (P.A.C.L.E.) durant l'été 1975. Ce programme visait une aide aux adultes ayant eu des difficultés avec la justice en leur offrant un entraînement au travail dans le secteur de la fabrication de meubles d'inspiration québécoise. Pendant la réalisation de cette démarche et après contacts auprès de divers services connexes, les personnes impliquées dans le projet identifièrent d'autres besoins qui justifièrent la mise sur pied d'un centre résidentiel communautaire. Celui-ci fit finalement son apparition à l'automne 1977.

Ayant démontré leur raison d'être auprès des gouvernements, c'est au début de l'année 1978 que fut reconnu officiellement, d'une part, l'atelier de réinsertion par le travail (A.R.T.) et, d'autre part, le centre résidentiel communautaire proprement dit. L'ensemble prit alors le nom de Maison Radisson Inc. Les deux années ultérieures devaient permettre à cette ressource de se faire reconnaître comme centre de transition auprès des autres instances du secteur post-pénal.

L'évolution de la Maison Radisson fut marquée par une étape décisionnelle de la plus haute importance, lorsqu'elle fut aux prises, en 1980, avec la démission de son directeur et avec des problèmes financiers assez importants pour mettre sa survie en péril. Grâce à l'énergie investie par le personnel et le nouveau directeur, la Maison Radisson soumet aux créanciers alors un plan de redressement susceptible de rétablir sa situation financière.

Depuis cette réorganisation interne, la Maison Radisson a connu un développement constant, notamment sous l'angle de la mise au point de programmes nouveaux d'initiation à l'emploi ainsi que sous celui de l'augmentation du nombre de résidents (de 19 à 32 actuellement).

B- Objectifs, clientèle et place occupée dans le système carcéral.

Ce centre résidentiel communautaire, oeuvrant comme organisme en milieu post-pénal, a comme but de soutenir la démarche de réinsertion sociale des détenus par le biais de différents services psycho-sociaux. Les objectifs poursuivis sont, premièrement, de favoriser l'acquisition de l'autonomie chez le résident ainsi que l'accroissement du sens des responsabilités, afin de réduire les possibilités de récidive et, en second lieu, d'atteindre un fonctionnement optimal du complexe communautaire par l'amélioration constante du programme.

La philosophie d'intervention du C.R.C. Radisson est de tenir compte de tous les écosystèmes en interaction. Donc l'action des

intervenants(es) du centre, envisagée dans une perspective dynamique et évolutive, ne se limite pas qu'au milieu d'interventions lui-même mais bien à tout l'environnement immédiat et éloigné avec lequel le résident entre en interaction.

En procédant ainsi, le milieu d'intervention fait partie intégrante d'un réseau d'éléments interactifs (famille, travail, environnement) qui, à l'intérieur d'un programme, doivent répondre aux différents besoins du résident.

L'ex-détenu reçoit donc les services et le suivi nécessaire afin de consolider sa propre prise en charge et, par le fait même, de réaliser une intégration sociale progressive tout en améliorant sa capacité de saisir la réalité sociale. Ainsi, la Maison Radisson tend à suivre dans ses grandes lignes le second modèle de positionnement des C.R.C. dégagé par Seiter, entre autres raisons, à cause de la façon dont elle favorise et opérationnalise ses objectifs de réinsertion sociale, de la façon dont elle gère les dossiers qui lui sont confiés et,enfin, de l'éventail de services transitionnels qu'elle offre.

Finalement, les individus admis à leur programme de réinsertion sont soit des détenus fédéraux ou provinciaux ayant droit à une libération conditionnelle, soit des individus en période probatoire ou encore d'autres profitant d'une mesure alternative à l'incarcération.

6- Recherches portant sur l'évaluation des Centres Résidentiels Communautaires.

Comme il fut mentionné plus haut, les objectifs poursuivis par les maisons de transition sont la réinsertion sociale, la diminution des risques de récidive tout en offrant des programmes à des coûts financiers moindres que ceux du système carcéral traditionnel. Dans le but d'évaluer l'efficacité réelle des centres transitionnels, différents chercheurs ont orienté leurs travaux de recherche sur trois points: le rendement en terme de récidive des ex-résidents des maisons de transition, l'efficacité du programme offert aux résidents ainsi que les objectifs généraux poursuivis par les centres eux-mêmes. Mais une certaine prolifération des travaux de recherche fit naître un problème: comment élaborer une méthodologie pouvant comparer entre eux ces résultats afin d'en tirer un bilan global?

Seiter et al (1977) proposent de regrouper toutes les recherches en trois catégories: expérimentale, quasi-expérimentale et non-expérimentale. Ils font alors le recensement de 35 recherches portant sur les résultats de l'adaptation post-transitionnelle d'ex-résidents de maisons de transition.Ainsi, deux recherches sont classées comme ayant un véritable "design" expérimental, dix-sept (17) une structure quasi-expérimentale et seize (16) ne suivant pas un schéma expérimental.

Quel que soit le design expérimental utilisé, toutes ces

recherches mesurent le succès ou l'échec à un programme par la récidive, sur une période de douze (12) à dix-huit (18) mois suivant la sortie de l'ex-résident du centre. De plus, les mesures de récidive sont compilées à partir de cohortes (i.e. des échantillons incluant tous les résidents vivant au centre durant une période de temps donnée). Par contre, aucune mention explicite n'indique si la période de suivi est la même pour chacun des membres de la cohorte.

Les deux études expérimentales ont pairé aléatoirement un groupe d'ex-résidents de centre à ceux d'un groupe contrôle composé par des détenus de pénitenciers. La première étude excluait ceux à haut risque d'évasion, les vendeurs et les usagers de drogues fortes et ceux démontrant des comportements incontrôlables de violence. Le follow-up d'un an a démontré que 15% des résidents des centres transitionnels sont sans emploi comparativement à 29% chez le groupe contrôle. Le taux de récidive quant à lui était de 30% pour le groupe expérimental et de 32% pour le groupe contrôle, sans différence statistiquement significative.

La seconde étude, qui exclut les usagers des drogues, les alcooliques chroniques, les homosexuels actifs et ceux avec comportements violents, utilise des périodes de suivi de trois (3), neuf (9) et dix-huit (18) mois. Les résultats démontrent que le taux d'échec ou de récidive des deux groupes est de 40%, que le taux de succès est de 45% chez les sujets du groupe expérimental

et de 40% chez ceux du groupe contrôle et finalement qu'un succès partiel est attribuable à 15% des sujets du groupe expérimental et à 20% de ceux du groupe contrôle. Aucune analyse n'a pu dégager de différences significatives au plan statistique.

Des dix-sept (17) recherches utilisant le "dèsign" quasi-expérimental en comparant les taux de récidive post-transitionnelle des résidents de centre transitionnel et d'un groupe de comparaison, onze (11) ont mentionné un taux de récidive plus bas de ce groupe par rapport à celui de groupe de comparaison. Mais seulement trois ont trouvé une différence significative entre les deux groupes. Cinq études sur dix-sept conclurent qu'il n'y a pas de différence significative pour ce qui est du taux de récidive entre les deux groupes. Finalement une étude rapporte un taux de récidive supérieur chez les ex-résidents par rapport au groupe de comparaison.

Le taux de récidive ou d'échec fut utilisé comme mesure par seize (16) recherches non-expérimentales. Celles-ci ne peuvent être comparées entre elles puisque chacune définit à sa façon ce que devrait être opérationnellement la récidive. Signalons tout de que même que les taux de récidive qui sont rapportés varient entre 0 et 43%.

Les conclusions de Seiter et al (1977) montrent, en utilisant les recherches expérimentales (2) et quasi-expérimentales (17), qu'il y a soit égalité ou soit aucune différence significative entre les

taux de récidive lorsqu'on compare la performance du groupe expérimental à celle du groupe contrôle.Les auteurs ajoutent que:

> "ceci incite à considérer ces données comme supportant la conclusion que les maisons de transition atteignent l'objectif de réduire chez l'ex-détenu le recours à des comportements criminels. De plus, il est possible de conclure que les maisons de transition sont supportantes face à la volonté de réinsertion des ex-détenus en augmentant leurs habiletés à fonctionner en société de façon acceptable."

En 1982, soit cinq ans plus tard, Latessa et Allen (1982) reprennent la même démarche. Cette fois-ci, ils recensent quarante-quatre (44) études portant sur la performance post-transitionnelle d'ex-résidents de centre de transition. Aucune étude expérimentale n'a été retracée à part les deux déjà recensées par Seiter et al (1977). Vingt-trois (23) ont une structure quasi-expérimentale et dix-neuf (19) sont non-expérimentales.

Il appert des vingt-trois études avec méthodologie quasi-expérimentale que douze (12) rapportent un taux de récidive inférieur au groupe de comparaison mais seulement trois indiquent une différence significative entre les taux des deux groupes. Six études sur vingt-trois concluent qu'il n'y a pas de différence significative au niveau de la récidive et cinq études trouvent un taux supérieur de récidive pour le groupe des résidents de centres, mais sans différence significative. Finalement, dix-neuf

(19) études non-expérimentales rapportent un taux de récidive variant de 0 à 54%, pour une moyenne d'un peu plus de 22%.

Evidemment, les conclusions de Latessa et Allen sont en tous points semblables à celles de Seiter et al en 1977, à savoir que les programmes des maisons de transition peuvent réintégrer plus efficacement les détenus à la communauté que ne peut le faire la libération conditionnelle sous supervision. Les mêmes auteurs insistent sur le fait que:

> "la conclusion la plus conservatrice est que les programmes des maisons de transition sont en définitive aussi efficaces que la libération conditionnelle mais à la différence que la clientèle des centres de transition est à risque supérieur et a des besoins plus élevés que les groupes de libération conditionnelle".

Depuis le début des années '80, une autre recension est apparue; elle est toutefois de dimension beaucoup plus réduite que les précédentes et ne peut donc véritablement être mise sur le même pied. Il s'agit de celle proposée par Donnelly et Forschner (1984). Ces deux auteurs n'ont recensé que deux études bien qu'elles impliquent toutes deux un grand nombre de sujets. La première de celles-ci porte sur le fonctionnement du système carcéral de l'état du Connecticut et compare sur une période d'un an le taux de récidive d'un groupe de 182 ex-détenus ayant séjourné dans des maisons de transition de l'état à celui d'un groupe contrôle de 137 ex-détenus.Les deux groupes sont

comparables au niveau de l'âge, du degré de scolarité, du statut marital et des caractéristiques des délits criminels antérieurs bien que les sujets du groupe expérimental comptaient une plus grande proportion de vols qualifiés et de vols simples, caractéristiques qui sont généralement reliées à un taux de récidive plus élevé. Après un an, le taux de récidive était de 37.2% pour le groupe expérimental comparativement à 48.5% pour l'autre groupe. Mais le plus important de ces résultats, c'est qu'il y avait une relation significative entre un séjour complété avec succès à un centre de transition et le fait de ne pas récidiver. En effet, les ex-résidents des maisons de transition complétant avec succès leur programme n'avaient qu'un taux de récidive de 26.6%, soit approximativement la moitié moindre que ceux du groupe contrôle. La deuxième étude à laquelle font allusion Donnelly et Forschner est celle de Beha (1977); elle montre pour les ex-détenus en libération conditionnelle admis à un centre transitionnel que ceux complétant avec succès leur programme étaient moins souvent réemprisonnés dans les deux ans suivant leur sortie du centre pour d'autres crimes que ceux qui avaient échoué. Donnelly et Forschner concluent sur la base des données de ces deux recherches qu'une relation significative semble exister entre le succès d'un séjour en maison de transition et l'absence de récidive.

Les résultats des principales recensions de recherche pointent donc dans une même direction: ils permettent donc de conclure que les centres de transition ont vraisemblablement un impact, encore qu'il soit difficile d'en dégager l'ampleur réelle. La conclusion la plus réaliste, c'est que, dans l'ensemble, cette ressource fait au moins aussi bien que les autres types de mesure. Mais problablement, à cause de l'espoir suscité par cette ressource et de l'enthousiasme de ses promoteurs laissant entrevoir d'entrée de jeu une évaluation non-réaliste de ses vraies possibilités, ces résultats ont été reçus par d'aucuns comme quelque peu décevants. Pourtant, ils n'ont pas découragé l'effort des chercheurs et des responsables des maisons de transition qui se sont dès lors donné comme objectifs d'améliorer le rendement des centres en portant une attention plus grande à certains aspects de leur fonctionnement. Au premier rang de ces aspects figure la sélection plus rigoureuse.

7- Recherches portant sur les prédicteurs de l'adaptation sociale au centre de transition.

L'inventaire des recherches sur l'efficacité des maisons de transition quant à la réduction de la récidive a démontré que les résultats dans leur ensemble se situaient quelque peu en-deça de ce qui était attendu. Partant de là, des chercheurs tentent de dégager des prédicteurs d'adaptation au programme de ces maisons de manière à ce que, en améliorant la sélection des résidents, on

améliorerait le rendement des centres. La première étude d'envergure à ce niveau est celle menée par Seiter (1975). Cet auteur remet en cause le fait que le rendement des maisons de transition ne soit mesuré qu'en fonction seulement de la non-récidive des ex-résidents. Il propose plutôt une mesure de sortie, s'appuyant sur l'adaptation du sujet durant son séjour. Cette mesure appelée "adaptation relative" fait intervenir une évaluation du comportement de l'ex-détenu, basée sur les infractions commises et une évaluation du comportement acceptable basée sur une échelle d'adaptation intégrant les aspects suivants: stabilité dans le travail ou dans les études, la responsabilité financière, l'amélioration de soi, les progrès accomplis durant le séjour et l'absence de comportement délinquant. Cette mesure répond aux normes de validité et de fidélité.

Par la suite, la mesure d'adaptation relative est utilisée pour vérifier l'impact des maisons de transition ainsi que pour évaluer l'utilité de certaines données d'histoire sociale pour prédire l'adaptation d'un ex-détenu dans ces maisons. Seiter regroupe 236 résidents transitionnels pour former le groupe expérimental et pour constituer le groupe contrôle, 404 ex-détenus mis en libération conditionnelle à partir de la prison d'Ohio. La première série de résultats démontrent, en comparant les scores d'adaptation relative de chaque groupe, que les bénéficiaires des maisons de transition obtiennent des scores plus favorables. Par contre, ce même groupe obtient des résultats très différents en

utilisant le taux de récidive comme mesure traditionnelle de l'adaptation. Ainssi les résidents des maisons de transition possèdent une incidence de récidive plus élevée que les sujets du groupe contrôle.

La seconde série de résultats indique que les ex-détenus qui réussiront le mieux leur séjour possèdent moins de huit ans et plus de douze ans de scolarité, n'ont pas commis plus de deux délits majeurs, ont été incarcérés entre un et deux ans pour le dernier délit, ont été embauchés de 26% à 50% de leur temps avant l'incarcération et ne font pas un usage abusif d'alcool ou de drogue.

Moran,Kass et Munz (1977), de leur côté, vont tenter de vérifier l'efficacité des données d'histoire sociale à prédire les effets d'un séjour en maison de transition. Ils vont analyser la pertinence des critères de sélection en fonction de la qualité d'adaptation du sujet durant son séjour,qualité mesurée à l'aide des trois variables suivantes: le niveau d'adaptation au programme, le nombre de semaines passées au travail ou à l'école et le diagnostic du psychologue quant à son échec et le pronostic de ce dernier quant à la réussite de l'adaptation du sujet après son séjour. L'analyse des résultats révèle que deux facteurs sont déterminants pour prédire le succès ou l'échec d'un ex-détenu en maison de transition: la stabilité dans l'emploi avant l'incarcération et le niveau des études complétées.

Toujours en 1977, l'étude de Beha identifie elle aussi un certain nombre de facteurs reliés au succès de l'adaptation au programme du centre de transition. Les résidents qui ne sont pas reconnus comme des utilisateurs réguliers de drogues, qui ont conservé des emplois sur de longues périodes de temps, qui ont fait du temps dans une prison départementale et qui viennent d'une autre ville que celle où est situé le centre transitionnel, complètent davantage avec succès leur séjour en milieu transitionnel. Plus encore: moins un détenu a des démelés avec le système judiciaire, plus il poursuit et complète son séjour.Il en va de même pour les détenus avec un engagement moindre pour les crimes mineurs comparativement à ceux qui sont plus portés vers ce type de crimes.

Une étude comparable, menée à la maison de transition *Talbert* en Ohio et conduite par Beckman (1979), démontre que des variables comme le degré de scolarité, l'éducation et l'absence de consommation abusive d'alcool ou de drogue constituent les facteurs cruciaux pour prédire un séjour profitable en maison de transition.

McIvor, Holner et Boitliaux (1979) sont les premiers chercheurs canadiens à mener des travaux de recherche visant à améliorer la sélection des sujets à un centre de transition de Winnipeg. Ces auteurs découvrent quatre variables pouvant prédire le succès d'un

ex-détenu en maison de transition; ce sont la stabilité dans l'emploi, l'absence de tentative d'évasion, l'absence d'abus d'alcool ou de drogue et le statut civil. Par contre, ils constatent que les variables telles que l'âge, le degré de scolarité, la nature des délits et le nombre d'incarcérations antérieures ne discriminent pas entre les résidents qui réussissent et ceux qui échouent.

Dans son étude conduite auprès des résidents de la maison de transition Troy à Durham en Caroline du Nord, Moczydlowski (1980) tente d'établir, parmi une série de critères concernant l'histoire sociale d'ex-détenus, quels sont les meilleurs prédicteurs de son adaptation initiale au programme, de son adaptation au programme et de son intégration sociale à la fin du séjour. Moczydlowski est le premier à distinguer les trois étapes d'un séjour en maison de transition et à tenter d'apprécier la valeur prédictive des critères de sélection pour chacune des étapes.

Des variables étudiées, l'absence de consommation abusive d'alcool est la seule donnée qui peut prédire la réussite du résident aux trois étapes de la maison de Troy. L'adaptation initiale est prédite de façon significative par l'absence de consommation abusive d'alccol, le nombre d'arrestations antérieures, la conduite en institution carcérale et le quotient intellectuel. L'adaptation au programme est significativement prédite par l'adaptation initiale, l'absence de consommation abusive d'alcool,

la sévérité des délits, l'âge, le motif de condamnation, la satisfaction au travail et les liens familiaux. Enfin, l'intégration sociale à la sortie du résident est fonction de son adaptation initiale, de son adaptation au programme, de l'absence de consommation abusive d'alcool, de la sévérité des délits, de l'âge, de la stabilité au travail, de la conduite en institution carcérale, de la longueur de son séjour en maison de transition et de la source de référence (prison d'état ou pénitencier fédéral).

Finalement, l'auteur conclut qu'un résident plus âgé, ayant commis un crime grave sans pour autant avoir des activités criminelles et des problèmes d'alcoolisme et qui présente, en plus, une stabilité au niveau de l'emploi avant d'être admis au centre, a de meilleures chances de réussite que ceux ne présentant pas ces caractéristiques.

Au Québec, les premières études, portant sur la recherche de prédicteurs de l'adaptation à un programme transitionnel, sont effectuées par Laplante (1984) et Lacroix (1985) à la maison de transition Radisson à Trois-Rivières et ce, sous la direction du présent auteur. Ces études visent à vérifier la capacité prédictive de certaines caractéristiques,psychologiques, psychosociales et criminologiques présentées par les ex-détenus à leur admission par rapport à la qualité de l'adaptation au programme à la fin de leur séjour.

L'étude de Laplante met en relation les résultats de l'observation du comportement au centre (O.C.C.) (adaptation de l'O.C.J.I. de Cusson 1975) avec des critères cliniques, mis au point par les intervenants au centre, (critères de type motivationnel et relationnel), le test psychologique de l'inventaire multiphasique de la personnalité (M.M.P.I) et certaines données de l'histoire sociale du détenu. Le questionnaire de l'O.C.C. mesure le comportement du résident pendant son séjour au centre sur les six dimensions suivantes: conformité, indépendance, initiative, intolérance à la frustration, manipulation et solidarité.

De son côté, Lacroix met en relation le résultat du bilan global de fin de séjour de chaque résident avec les critères cliniques de type motivationnel et relationnel, le test psychologique de G.A. Kelly mesurant le degré d'identification du sujet à certaines figures familiales et sociales ainsi qu'un certain nombre de données de l'histoire sociale du détenu recueillies à même son dossier d'admission au centre. Lacroix définit le bilan global comme la qualité de l'adaptation au programme de chaque résident, évaluée par tous les intervenants du centre selon les axes suivants: intégration à la vie du centre, comportement, motivation, perspective et modalité de la terminaison du séjour.

Les résultats de Laplante démontrent que, parmi toutes les caractéristiques examinées, les plus significatives $p < .01$) se

retrouvent au niveau des critères cliniques expérientiels et de l'histoire criminelle. Ainsi, l'ex-détenu qui, au moment de l'admission,planifiait un projet de sortie réaliste et structuré,et/ou faisait preuve d'un bon sens de l'initiative dans son emploi du temps,et/ou respectait l'horaire et les règlements du centre et/ou avait été arrêté pour la première fois à l'âge adulte, présentait une meilleure adaptation sociale au cours de son séjour au centre.

De plus, l'ex-détenu qui démontrait une transparence dans ses démarches et/ou acceptait rapidement le code de vie, et/ou considérait sa venue au centre Radisson comme une chance et/ou valorisait la liberté et/ou réagissait sainement à la frustration, et/ou entretenait des relations de confiance avec les intervenants et/ou démontrait une bonne cohérence et une qualité de présence en entrevue ainsi qu'un niveau scolaire plus élevé et l'absence d'expériences antérieures dans un centre résidentiel communautaire avait tendance ($0.01 < p < 0.05$) à présenter une adaptation sociale réussie au centre.

Par contre, les critères tels qu'une manifestation prononcée de traits psychopathiques (incapacité de profiter des expériences punitives, une absence de profondeur émotive dans ses relations interpersonnelles, peu ou pas d'anxiété et de culpabilité, manque d'égard flagrant et répétitif pour les règles sociales) et des

traits psychasthéniques (existence de phobie, de ruminations obsessives, de comportement rituel compulsif), le nombre de fois reconnu coupable et le nombre de mois d'incarcération pour la peine actuelle figurent au nombre des variables tendant à s'associer ($0.01 < p < 0.05$) à une moins bonne adaptation au centre.

Les résultats dégagés par Lacroix démontrent également que ce sont les critères cliniques des intervenants qui s'avèrent en définitive les meilleurs prédicteurs de la qualité de l'adaptation au programme, la très grande majorité de ces critères (12 sur 17) entrant en relation de façon significative ($p < 0.01$) avec le bilan global de fin de séjour.

Le profil de l'ex-détenu s'adaptant le mieux au programme de Radisson incluait dès les premiers jours de son séjour l'un ou l'autre des traits suivants: au niveau motivationnel, il présente un projet de sortie réaliste et structuré, il accepte rapidement le code de vie de la maison, il le respecte, il fait preuve d'initiative dans son emploi du temps, il valorise la liberté, il considère sa venue à Radisson comme une chance, il est capable de prendre ses distances vis-à-vis des valeurs concrètes, il est désireux d'éviter la prison à tout prix, il réagit positivement à la frustration; au niveau relationnel, il entretient des liens avec sa famille ou ses amis, il est cohérent en entrevue et il y fait preuve d'une bonne qualité de présence.

Offrant un potentiel prédictif faible (0.01 < p < 0.05), les données du Répertoire de Kelly laissent entrevoir que plus un sujet est identifié à des figures délinquantes et plus il est satisfait de son image de soi au moment de l'admission, moins il pourrait être apte à profiter du programme.

Egalement dotées d'un potentiel prédictif faible, certaines données de l'histoire criminologique ne confirment pas moins la tendance dégagée par l'instrument psychologique: les sujets plus criminalisés et/ou ayant commis des délits contre la personne et/ou ayant eu de très courtes périodes d'emploi et/ou ayant connu de nombreuses arrestations, ont tendance à s'avérer des résidents plus réfractaires à une réorientation socialisée et doivent être pour la grande majorité réincarcérés avant la fin de leur séjour au centre.

L'intérêt de ces derniers travaux vient du fait qu'ils confirment et enrichissent de manière notable les indices prédicteurs du succès d'un résident à un programme de réinsertion sociale offert par les maisons de transition. Plus spécifiquement, les données de Laplante confirment l'efficacité des prédicteurs *degré de scolarité* et *durée d'incarcération suite au dernier délit* mis à jour par Seiter (1975) Moran et al (1977), Beckman (1979), Beha (1977) et Moczynlowski (1980). Ces derniers avaient découvert que la scolarité et la durée d'incarcération pour la dernière sentence jouaient un rôle dans le succès ou l'échec dans l'adaptation au

programme. De plus,comme McIvor, Horner et Boittiaux (1979),l'âge, la nature des délits et le rapport d'incarcérations antérieures, qui ne constituaient pas pour cette étude canadienne des caractéristiques discriminant l'échec ou le succès du séjour, ne se sont pas avérés plus déterminants dans la recherche québécoise et ce, contrairement à ce qu'ont trouvé certaines études américaines (Seiter, 1975, Moran et al. (1977), Moczydlowski (1980).

Les données de Lacroix vont dans le même sens que celles de Moczydlowski (1980) qui a démontré que l'adaptation initiale au programme est un excellent prédicteur du bilan final d'adaptation. Même si leur niveau de relation avec l'adaptation au programme n'est pas tout à fait significatif, les résultats obtenus par Lacroix avec les variables telles que le dossier de travail, le nombre d'arrestations antérieures et la nature des délits commis antérieurement tendent à confirmer la valeur prédictive que leur avaient reconnue Seiter (1975), Moran et al.(1977), Beha (1977), McIvor et al.(1979) et Moczydlowski (1980).

La mise en parallèle des résultats de Laplante et Lacroix fait ressortir trois caractéristiques significatives qui sont confirmées par les deux recherches, expliquant le succès ou l'échec d'un résident dans son adaptation au programme de la maison Radisson. Ces caractéristiques sont une planification

réaliste et structurée de son projet de sortie, une capacité d'initiative dans son emploi du temps et le respect des règlements et de l'horaire du centre.

Ainsi,l'utilisation de ces indices (degré de scolarité, durée d'incarcération suite au dernier délit, bon dossier de travail, adaptation initiale au centre, planification réaliste et structurée du projet de sortie, initiative dans l'emploi du temps, respect des règlements et de l'horaire du centre)est susceptible de permettre une meilleure identification des détenus pouvant réussir leur séjour transitionnel à la Maison Radisson. Pour cette dernière, l'avantage d'un tel processus de sélection est qu'il permet une utilisation beaucoup plus efficace des ressources du milieu afin de mieux aider, orienter et supporter les résidents de son centre.

Ce propos rejoint la position de la plupart des chercheurs qui se sont intéressés à la question des maisons de transition ces dix dernières années. Par exemple, Latessa et Allen (1982), Lindquist (1983), Donnelly et Forschner (1984) en arrivent à la conclusion que les centres de transition ne devraient sélectionner que les détenus présentant de très bonnes chances de succès à leur programme et que ceux qu'ils refusent soient dirigés vers d'autres programmes pouvant mieux répondre à leurs besoins. Ces auteurs estiment que les centres doivent spécifier leur clientèle en fonction du programme offert pour augmenter leur taux de succès,

duquel bien souvent dépend leur financement.

8- Problématique de la présente recherche.

Depuis les années 1975, les travaux de recherche de Seiter (1975), de Moran et al (1977) de Béha (1977), de Beckman (1979), de McIvor et al (1979), de Moczydlowski (1980), de Laplante (1984) et de Lacroix (1985) se sont davantage orientés vers la mise au jour de prédicteurs de l'adaptation au centre transitionnel, dans le but de repérer la clientèle pouvant bénéficier le mieux possible de ce programme de réinsertion sociale. Ouvertement,ces travaux visaient à ce que soient améliorés la sélection des détenus admissibles en centre et, au delà de celle-ci,le rendement des centres lui-même.

Par ailleurs, la mission du centre résidentiel étant "transitionnelle" par définition, il faut voir dans quelle mesure s'adapter à un tel programme, c'est également pour l'ex-détenu se mettre sur la voie d'une adaptation sociale mieux réussie. Nous ne savons pas de façon précise si l'une et l'autre adaptation sont reliées et si c'est le cas, comme on le suppose spontanément, selon quel degré.

Certes, beaucoup d'études ont porté sur le devenir post-séjour des bénéficiaires de centre le comparant à celui d'ex-détenus ayant profité d'un autre type de mesure. Mais aucune, à notre connaissance, n'a cherché à dégager au sein même des données

disponibles, soit au moment où un sujet est admis au centre, soit au moment où il le quitte, des éléments suceptibles de prédire son devenir ultérieur,prédicteurs qui peuvent guider le travail clinique, notamment en répérant les sujets à risque élevé de récidive et susceptibles de bénéficier de mesures de soutien à la réinsertion.

La présente démarche vise à apporter une réponse à cet ensemble d'interrogations; il va s'agir ici de voir dans quelle mesure il est possible de répérer,soit à même les données disponibles au début du séjour, soit à même celles colligées au terme de celui-ci des caractéristiques reliées de façon significative à la qualité de la réinsertion sociale, cette dernière étant mesurée par l'incidence de récidive.

Mener cette entreprise à terme, c'est en fait se mettre en position de vérifier si les caractéristiques prédictrices d'une bonne adaptation au programme (Laplante, 1984; Lacroix,1985)sont également capables de prédire l'adaptation au groupe social plus large au delà du séjour; c'est également vérifier dans quelle mesure l'adaption au programme est elle-même associée à une adaptation sociale ultérieure mieux réussie.

Pour donner réponse à ce double questionnement, nous allons utiliser des instruments de mesure de divers types: tests psychologiques, données d'histoire sociale, relevés comportementaux, etc... Le choix de ces instruments a été fait avec une

préoccupation réelle de rejoindre les intervenants et d'être compris d'eux.

9- Formulation des hypothèses.

Les deux séries d'hypothèses que nous allons mettre à l'épreuve peuvent être résumées de la façon suivante:

- Les caractéristiques qui se sont avérées capables de prédire l'adaptation de l'ex-détenu au programme du C.R.C. Radisson seront également associées de manière significative à la variable récidive - non-récidive, variable utilisée ici pour jauger la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au séjour. Inversément, les caractéristiques qui ne se sont pas avérées associées à l'adaptation au programme n'auraient pu prédire la qualité de cette même adaptation sociale ultérieure.

- Les sujets qui offriront la meilleure performance adaptative seront ceux qui dégageront la meilleure impression au terme de leur séjour en centre.

DEUXIEME CHAPITRE

LA METHODOLOGIE

Le deuxième chapitre décrit la méthodologie utilisée pour l'expérimentation de cette recherche. L'échantillon des sujets et les instruments de mesures utilisés y sont successivement présentés.

1. Les sujets:

L'échantillon comprend tous les ex-détenus admis et ayant séjourné au centre résidentiel communautaire Radisson de Trois-Rivières entre les mois d'octobre 1981 et mai 1982. Il regroupe 46 hommes âgés entre 20 et 40 ans dont la moyenne d'âge se situe à 27 ans (écart-type de 5,2). Ces sujets provenaient soit d'une prison provinciale (73.9%), soit d'un pénitencier fédéral (26,1%). La durée de leur séjour au centre Radisson fut en moyenne de 3.3 mois (écart-type de 1,9) et pour 54% des sujets le séjour fut considéré comme satisfaisant. Les autres (46%) furent retournés en milieu carcéral, avant la date prévue de leur sortie de Radisson à titre de mesure préventive ou encore parce qu'il s'avérait difficile pour eux de respecter l'horaire, le code et les procédures de la maison.

La scolarité des sujets se situe entre la sixième et la treizième année, avec une moyenne de 9,7 (écart-type de 1,5). Le nombre de condamnations varie entre une et trente fois, la moyenne s'établissant à 5,6 (écart-type de 5,5). Enfin la durée de l'incarcération totale des sujets varie entre un mois et six ans

et trois mois, tandis que la durée d'incarcération pour la peine actuelle se situe entre un et vingt-quatre mois. Dans l'ensemble, la nature des délits commis se présente comme suit: vol simple, vol qualifié, vol avec violence, vol à main armée, vol par infraction, voie de fait, recel, fraude, possession et trafic de drogue, incendie et négligence criminelle.

2. *Les instruments utilisés pour l'évaluation en début de séjour:*

Les instruments de mesure utilisés pour l'évaluation en début de séjour permettent de recueillir trois types de données: des données de nature proprement psychologique provenant de tests (répertoire de Kelly et M.M.P.I.), des données de nature plus comportementale provenant de l'observation des animateurs du centre (critères cliniques expérienciels) et,enfin, des données d'histoire sociale provenant du dossier du sujet.

A- Le répertoire des construits de rôle de G.A.Kelly:

Cet instrument (Kelly,1965) permet de cerner le sens des identifications du sujet, son degré d'adhésion à un idéal criminel et son désir de changement. Il a été mis à l'épreuve dans plusieurs recherches. On lui reconnaît un bon degré de validité(Hunt,1951 ainsi que Fjeld et Landfield:voir Bannister et Mair,1968). Des recherches impliquant cet instrument ont aussi été effectuées dans le domaine que nous intéresse (Lederman 1961: voir Marcantonio, 1975; Fréchette,1967) et celles-ci ont démontré que le délinquant n'a pas tendance à s'identifier aux figures

parentales et aux figures d'autorité, à moins que les parents soient eux-mêmes délinquants. Les résultats indiquent également que les sujets délinquants s'identifient davantage aux figures antisociales et que, chez eux, il y a une faible relation entre leur idéal de soi et les figures d'autorité. D'autres recherches ont également démontré que le crimininel a du mal à percevoir des ressemblances entre lui et les autres (Fréchette,1970) et que cet écart interpersonnel augmente avec la possiblité de récidive du sujet. Enfin, le test de Kelly possède une capacité de prédire des comportements délinquants selon que le sujet s'identifie davantage à des figures socialisées ou à des figures antisociales (Massé,1976).

S'appuyant sur l'hypothèse selon laquelle le délinquant possède une capacité d'entrer en relation plus faible, le test de Kelly fournit également des renseignements sur les liens que le sujet entretient avec les différentes figures de son entourage (membres de sa famille, pairs délinquants ou socialisés, figures d'adultes,etc...).Il est donc possible de voir à l'aide de cette grille comment le sujet se définit et dans quel sens vont ses identifications.

Les identifications du sujet sont mesurées à partir des similarités perçues avec différentes figures-rôles. Afin d'atteindre l'utilité maximale du test pour cette recherche, une version modifiée de la forme originelle sera utilisée. Il s'agit de celle mise au point et validée par Fréchette (1967).

L'appendice B présente cet instrument. Il s'agit d'une grille constituée de 16 figures-rôles comprenant le soi, les membres de la famille d'origine, les intimes, les figures d'autorité, les personnes impresionnantes pour le sujet et les pairs antisociaux. Selon le nombre de ressemblances perçues entre lui et ces différentes figures, il est possible d'évaluer le degré d'identification du sujet avec chacune d'elles. L'instrument contient également deux figures hypothétiques: l'idéal de soi et l'idéal criminel. Ces deux échelles nous renseignent sur son désir de changement et sur son degré d'assimilation à ce qu'il décrit comme un parfait criminel.

B - L'inventaire multiphasique de la personnalité (M.M.P.I.):

Afin de recueillir des données plus approfondies quant à la structure de la personnalité et à l'anormalité psychologique des sujets étudiés, il nous a semblé opportun d'utiliser une test psychologique couramment utilisé dans les services correctionnels (Gendreau, 1973) et renommé pour sa valeur fonctionnelle et prédictive (Monachesi,1953;Panton,1962a; Edwards,1963); il s'agit du M.M.P.I..

Ce test a été mis à l'épreuve dans plusieurs recherches traitant de la délinquance adulte, notamment en ce qui a trait à la réhabilitation sociale de l'ex-détenu (Lauber et al., 1953; Edwards,1963;Panton,1973; Gearing,1979),à la récidive(Dunham,1954;

Black,1967;Haven.1970; Johnston et al.1973; Holland et al., 1975);Gendreau et al.,1980), à la prédiction de la performance de réinsertion suite à la libération conditionnelle (Panton,1962b; Gough et al.,1965; Haven,1970), à l'élaboration d'une typologie des prisonniers (Panton,1962a; Edinger,1979) et aux effets psychologiques de l'incarcération (Adams,1976; Bauer et al.,1976).

Cet instrument psychométrique se compose de quatre échelles de validité - fidélité (?, L, F et K) et de neuf échelles cliniques (hypochondrie, dépression, hystérie, psychasténie, schizophrénie, psychopathie, masculinité-féminité, paranoia et hypomanie. Pour ne pas prolonger indûment cette présentation, nous n'allons pas décrire ici chacune de ces échelles; ultérieurement, lors de la présentation des résultats, nous ne décrirons que celles impliquées dans des résultats significatifs,s'il s'en trouve.

C - les critères cliniques expérienciels:

Ces critères d'évaluation comportementale on été mis au point en collaboration avec les intervenants; ils représentent le plus possible la réalité et les habitudes cliniques du centre Radisson; c'est pourquoi nous les avons dénommés *expérienciels*. La liste de ces critères ainsi que le questionnaire utilisé sont présentés à l'appendice C. Cette évaluation comportementale est fondée sur la pratique de la maison et l'expérience de ses intervenants auprès des ex-détenus. Cette série de critères porte sur deux facettes

du comportement du résident: motivationnelle et relationnelle. Les aspects motivationnels sont évalués par les treize critères suivants: *projet de sortie réaliste et structuré, respect du code de vie, initiative dans l'emploi du temps, désir d'intégration à la vie du centre, acceptation rapide du code de vie, motivation à changer son style de vie, distances vis-à-vis des valeurs concrètes, compréhension du passé délinquant, désir d'éviter la prison désormais, acceptation d'une vie de travail, vision réaliste de la vie sociale, valorisation de la liberté* et *vision de sa venue à Radisson comme une chance.* Les aspects relationnels sont étudiés par le biais des quatre critères suivants: *réaction face à la frustration, relation de confiance avec les animateurs, cohérence en entrevue, bonne qualité de présence en entrevue* et *patience dans l'attente de la décision d'admission au centre.*

Lorsqu'un sujet arrive au centre Radisson, il est évalué par chacun des intervenants selon ces 18 critères (sur une échelle graduée allant de *très caractéristique* à *pas du tout caractéristique*). Le nombre d'intervenants répondants peut varier de trois à cinq, le nombre le plus réduit étant dû aux vacances ou à la maladie. Le degré de concordance entre les intervenants répondants varie de 68.7% à 80.7%, avec une moyenne de 74.3% (voir appendice D, tableau 9). Ce résultat indique que l'instrument possède une bonne fidélité puisqu'un peu moins de trois fois sur quatre les sujets sont perçus, à ces critères, de la même façon par tous les répondants.

On trouvera à l'appendice E,tableau 11, les données concernant les corrélations des critères expérienciels entre eux. On constatera que les résultats sont pour l'ensemble assez bas, indiquant que chacun des critères mesurent vraiment quelque chose de spécifique.

D - Les données d'histoire sociale:

Bon nombre d'études criminologiques ont mis en relief l'importance de certaines données de l'histoire sociale des sujets pour la prédiction de la délinquance ou de la récidive (Bruce et al,1928; Glueck & Glueck,1930; Metzner,1963; Carney,1967; Washbrook,1970; Brown et Spevacet,1971;Bindman, 1973; Linden et Hackler,1973; Adams et Fisher,1976; Knox,1978; Schmidt et Witte,1980; Sedlak, 1975). L'utilité de certaines données provenant de l'histoire sociale a également été démontrée dans la recherche sur les caractéristiques des ex-détenus capables de s'adapter au programme d'une maison de transition (Carney,1967; Seiter et al.,1975; Moran et al., 1977;Beckman, 1979; McIvor et al., 1979; Moczyydlowski,1980; Schmidt et Witte,1980).

Les données d'histoire sociale prises en considération ici ont été recueillies à partir du dossier d'admission de chaque sujet et elles impliquent les 16 variables suivantes:âge, scolarité, plus longue période d'emploi, âge à la première arrestation,nombre d'arrestations, nombre de mois d'incarcération, durée totale du séjour dans un C.R.C., statut légal, fréquence des contacts avec

la famille, dossier de travail, orientation du projet de sortie et nature des délits commis.

3 - *Les instruments d'évaluation utilisés à la fin du séjour*:

Les instruments d'évaluation utilisés à la fin du séjour sont tous du niveau *observation du comportement.* Ils impliquent le jugement des animateurs sur diverses facettes du comportement du résident. Ces instruments sont au nombre de trois: les critères cliniques de fin de séjour, l'observation du comportement au centre et l'évaluation globale de fin de séjour et pronostic.

A- Les critères cliniques de fin de séjour:

Il s'agit ici des mêmes critères expérienciels que ceux utilisés en début de séjour, sauf que dans ce cas-ci, les répondants doivent tenir compte du niveau de performance qu'a atteint le résident à la fin de son séjour. Inutile de dire que pour garantir la validité et l'objectivité de cette seconde évaluation, les animateurs, au moment de cette deuxième évaluation, ne possèdent pas les cotes attribuées au sujet lors de sa première évaluation. Le taux de concordance des répondants à cette seconde évaluation varie de 63.9% à 75.2% avec une moyenne de 69.52% (voir appendice D,tableau 10; voir également appendice E,tableau 12 pour les corrélations inter-item).

C - Observation du comportement au centre (OCC):

Comme l'indique son appellation, cet instrument fait ressortir le comportement de l'ex-détenu pendant son séjour au centre. Il est une version adaptée du questionnaire sur l'observation du comportement des jeunes en institution (Cusson, 1975). Le questionnaire a été modifié et adapté au contexte d'un centre résidentiel communautaire. Il compte désormais 41 énoncés et il intègre les dix dimensions suivantes: *conformité, indépendance, initiative, intolérance à la frustration, manipulation* et *solidarité* (voir l'appendice F pour une définition de chacune des échelles et pour l'inventaire des questions comprises dans chacune d'elles et l'appendice G pour le questionnaire tel qu'utilisé par les intervenants).Il faut noter que le score global de l'OCC est créé à partir de la somme des six dimensions standardisées à l'aide des cotes Z.

Ces six dimensions ont été choisies en conformité avec les critères d'homogénéité et de fidélité des échelles, réévaluées par Ménard (1981) (se référer à l'appendice H). Ce chercheur a utilisé la formule de Scott pour calculer les indices d'homogénéité et la formule de Kuder-Richarson pour déterminer les indices de fidélité. Parmi les six dimensions utilisées dans le cadre de cette recherche, les limites des indices d'homogénéité se situent entre 28% et 44% et celles de fidélité entre 73% et 82%. De plus, en vue de vérifier la qualité de ce questionnaire adapté

au contexte du centre, de nouvelles mesures de validité inter-item de chaque dimension ainsi que des corrélations entre les échelles furent calculées. Le questionnaire répond parfaitement aux normes requises de validité (voir appendices I et J).

C - Le jugement global de fin de séjour et pronostic

L'évaluation à la fin du séjour fait intervenir la qualité d'adaptation du sujet au programme de réinsertion sociale offert au centre sous cinq aspects: *intégration à la vie du centre, comportement, motivation, perspective* et *modalité de la fin du séjour* (voir appendice K). Cette évaluation a pour but de discriminer les sujets qui ont su bien s'adapter au programme du centre de ceux qui ont fait preuve d'une adaptation tout au plus médiocre.

Le premier aspect du jugement fait référence à *l'intégration* du sujet à la vie du centre sous différents niveaux: implication dans les tâches et activités, intégration à la vie du groupe, interrelations avec les co-résidents. Cet aspect est mesuré par une échelle allant d'une *intégration très bonne* à *mauvaise intégration.*

Le second aspect, soit la variable *comportement,* regarde des points considérés comme importants pour une absence de récidive: assiduité à ses cours et à la recherche d'un emploi, le fait de se tenir loin de lieux ou d'amis délinquants, la non-consommation

abusive de boissons alcoolisées ou de drogues, etc... L'évaluation du comportement se fait par le choix d'un des trois item suivants: capable de s'assumer, besoin de support ou besoin de contrôle.

Par l'indice *motivation*, nous pouvons entrevoir l'évaluation que les intervenants font du dynamisme et de la persévérance du sujet face au défi de la transition. L'échelle comprend trois indicateurs: *a entrepris des actions manifestant une excellente motivation pour la réussite de sa transition, a fait preuve de bonne volonté mais les actions n'ont pas suivi habituellement* et *n'a manifesté aucune constance ni persévérance dans ses actions.*

La *perspective*, comme quatrième aspect, fait appel au jugement des intervenants du centre quant à la possibilité de réinsertion sociale du sujet. L'échelle va de *a peu de chance de s'en sortir* à *a d'excellentes chances.*

Le dernier indice fait référence à un jugement global d'évaluation sur la performance transitionnel du résident ainsi qu'à la modalité de terminaison de son séjour. L'échelle utilisée va de *très satisfaisant* à *insatisfaisant.* Ceux qui n'ont pas terminé leur séjour, à cause d'une réincarcération, se retrouvent dans le groupe de sujets n'ayant pas su s'adapter au programme.

Tenant compte du fait que les intervenants ont évalué chacun des 46 sujets de l'échantillon, le taux de concordance des répondants se situe à 80.87%, ce qui est tout à fait satisfaisant puisqu'en moyenne quatre intervenants sur cinq s'entendent sur le sens de la cote à donner.

Finalement, le groupe des ex-résidents a été "dichotomisé" selon que ceux-ci aient fait preuve d'une bonne adaptation au programme ou d'une adaptation nettement moins bonne.Pour scinder l'échantillon, la médiane nous a paru être le meilleur point de coupure (voir appendice L, tableau 17) entre les deux groupes puisqu'elle permet de distinguer très nettement les sujets dont le résultat du jugement global est défavorable (score négatif) des sujets présentant un résultat favorable (score positif).

4 - *Mesure d'évaluation de l'adaptation sociale après le séjour:*

Le projet initial de cette recherche incluait une évaluation en profondeur de l'adaptation sociale ultérieure au séjour des ex-résidents du C.R.C. Radisson. Cette évaluation devait notamment impliquer une entrevue d'une heure et demie environ avec chaque sujet, entrevue qui devait permettre de faire le tour de son vécu post-transitionnel. Or, il se trouve que des 46 sujets de l'échantillon, 18 n'ont pu être rejoints, 6 n'ayant pu être retrouvés et les 12 autres ayant refusé toute collaboration à la recherche. Ce taux élevé de *mortalité* (plus de 39%) nous a placé

face à un dilemne : ou ne considérer que ceux effectivement rejoints, donc mener la recherche avec un échantillon considérablement réduit, quitte à offrir une évaluation qualitativement plus riche de leur vécu post-transitionnel ou encore considérer tous les sujets de la cohorte et évaluer la qualité de leur adaptation sociale en utilisant un barème praticable pour tous les cas bien que qualitativement moins fourni,c'est-à-dire la récidive officielle. Nous nous sommes résolu à réaliser cette dernière option,à tout le moins pour les fins de la mise à l'épreuve de nos deux séries d'hypothèses. Mais nous avons choisi de compléter ces analyses par une présentation de certaines données provenant des entrevues auprès des 28 sujets rejoints (voir appendice A).

Pour ce qui est de la récidive, nous la définissons selon les termes usuels: il s'agit de la commission d'actes qui ont entraîné une condamnation devant un tribunal, les simples infractions au code de la route étant exclues, qu'elles aient donné lieu à une procédure devant le tribunal ou non.

Pour établir l'incidence de récidive dans chaque cas de nos 48 sujets, nous avons eu recours au dossier tenu à jour aux services de la Gendarmerie royale du Canada. Ce dossier fournit toutes les indications pertinentes quant aux délits et crimes des commettants: date, nombre et nature du délit, incidence de condamnation, type de sentence et durée de la sentence d'incarcération s'il y a lieu.

Nous référant aux dossiers fournis par la Gendarmerie royale, nous avons pu identifier ceux des sujets de notre cohorte qui avaient récidivé depuis leur sortie du C.R.C. Radisson. A cause du rythme des sorties du C.R.C. et du temps relativement court à l'intérieur duquel devait s'effectuer le relevé de délinquance officielle, le temps du follow-up varie de 29 à 36 mois selon que le sujet ait été dans les premiers ou dans les derniers à quitter la résidence.

Nous avons recours à ce critère de la délinquance officielle tout en étant conscient des limites qu'il comporte et des critiques qu'il s'est attirées ces récentes années. Nous l'utilisons ici d'une manière prudente, c'est-à-dire en respectant sa valeur relative: il ne sera jamais rien d'autre à nos yeux qu'un indicateur relativement fidèle de l'adaptation sociale d'un sujet; en aucun temps, il ne sera considéré comme synonyme d'échec de la réinsertion. D'ailleurs, au moment où nous considérerons les données provenant des entrevues auprès des 28 sujets rencontrés, nous serons en mesure de démontrer qu'il donne un reflet assez juste de ce qui peut s'observer sur d'autres plans.

TROISIEME CHAPITRE

ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

Maintenant qu'ont été précisés le contexte théorique et la problématique de la présente recherche et qu'ont été présentés les instruments utilisés ainsi que les variables mises à l'étude, il importe de procéder à la présentation et à l'analyse des résultats obtenus. C'est ce à quoi nous nous emploierons dans le présent chapitre.

La présentation des résultats sera faite en tenant compte des moments de cueillette de données et de la nature des hypothèses mises à l'épreuve. Après avoir décrit statistiquement comment les sujets se distribuent à la variable *récidive* (section 1), nous procéderons selon une démarche à deux temps: mise en rapport de la variable *récidive* avec les données disponibles dans les premiers jours suivant l'admission au centre (section 2) et mise en rapport de cette même variable *récidive* avec les données disponible à la fin du séjour (section 3). Dans la quatrième section constitutive de ce chapitre, nous procéderons à une discussion sur l'ensemble des résultats.

1- Statistiques descriptives concernant la variable récidive:

Les statistiques descriptives présentées au tableau 1 nous font voir qu'au 1er décembre 1984,soit de 29 à 36 mois depuis leur sortie du centre Radisson, 41% des ex-résidents n'ont pas récidivé officiellement tandis que 59% (N = 27) ont récidivé. Globalement ces derniers furent reconnus coupables, en moyenne, de deux délits

(écart-type 1.1). La nature du délit était reliée dans 21% des cas à la possession et à la vente de la drogue, 19% à des vols simples, 13.5% à des vols par infraction, 10% au port d'une arme prohibée et 8% à des introductions par infraction. Finalement la sentence moyenne était de 13,92 mois par sujet (écart-type de 28.05).

Bien que nous soyons pas en mesure de nous livrer à des analyses statistiques rigoureuses, nous pouvons tout de même comparer ces données avec celles caractérisant notre groupe de sujets au moment de leur admission à Radisson. La moyenne de leurs condamnations s'établissait alors à 5.6 (écart-type de 5.5) et bon nombre d'entre eux s'étaient impliqués dans des crimes dits *contre la personne* (vol avec violence,voies de fait, négligence criminelle,etc...). Ces données laissent croire à une atténuation sensible de l'agir délinquant tant au plan de la fréquence qu'à celui de la nature des délits et crimes.

Par contre, on peut être quelque peu surpris du nombre élevé d'ex-résidents qui, ayant complété avec satisfaction leur séjour au centre, ont récidivé. Ce nombre est de 12 sur 25, soit 48%. En fait, près d'un ex-résident sur deux ayant complété son séjour a récidivé au 1er décembre 1984.

TABLEAU 1

ADAPTATION AU PROGRAMME ET RELEVE JUDICIAIRE (n = 46)

Adaptation au programme		Relevé judiciaire au 1er décembre 1984			
		récidive		non-récidive	
satisfaisante	(25) (54%)	12 (48%)*	(26%)	13 (52%)*	(28%)
insatisfasante	(21) (46%)	15 (71%)*	(33%)	6 (29%)*	(13%)
total n=46	(100%)	27	(59%)	19	(41%)

* Pourcentage de la récidive ou de la non-récidive en fonction du nombre d'ex-résidents ayant réussi ou échoué leur adaptation au programme.

Par ailleurs, seulement 29% (i.e. 6/21) de ceux qui n'avaient pas vraiment réussi leur adaptation au programme du C.R.C. n'avaient pas récidivé au moment du relevé judiciaire, 71% des sujets du même groupe (soit 15/21) faisant montre, par l'incidence de récidive, de certaines difficultés d'adaptation sociale ultérieurement à leur passage au centre.

2- Mise en relation de la récidive avec les données disponibles dans les premiers jours après l'admission:

L'issue de la réinsertion sociale (récidive versus non-récidive) pouvait-elle être prédite à partir des données que nous possédions

dans les premiers jours suivant l'admission de nos sujets au C.R.C.? Autrement dit, existait-il dans ce bassin de données des caractéristiques prédictrices de l'adaptation sociale des ex-résidents de 29 à 36 mois après le séjour? Pour répondre à cette question, nous allons passer en revue les données concernant chacun des types de données colligées au moment de l'admission.

A- *Les critères cliniques expérienciels et l'incidence de récidive*

Les travaux effectués antérieurement dans la présente recherche (Laplante,1984; Lacroix,1985) ont démontré que les critères cliniques provenant de l'expérience des animateurs du centre étaient les données les plus utiles pour prédire l'adaptation d'un ex-détenu au programme du C.R.C. Radisson, la plupart de ces critères s'associant à la qualité de l'adaptation de manière statistiquement significative ($p < .02$). Ces mêmes critères sont-ils également capables de prédire l'adaptation sociale ultérieure au séjour, en autant que nous acceptions la récidive comme baromètre de cette adaptation? Les résultats qui apparaissent au tableau 2 démontrent que seulement trois de ces critères s'associent avec la variable *récidive* selon un même barème: ce sont les caractéristiques *[a une] vision réaliste de la vie sociale, valorisation de la liberté [la liberté est une chose qu'il valorise énormément]* et *[a fait preuve de] patience devant la décision d'acceptation [au centre].* Cependant, trois autres caractéristiques atteignent un niveau d'associativité à peine plus

Tableau 2

CRITERES CLINIQUES EXPERIENCIELS DU DEBUT DE SEJOUR ET RECIDIVE

Critères cliniques	Groupes	Moyenne de rangs	Cotes Z (Mann-Whitney)	P <
Projet de sortie réaliste et structuré	N1:27 N2:19	22.63 24.74	.53	.29
Respect du code de vie	N1:27 N2:19	21.91 25.76	-1.28	.16
Initiative dans l'emploi du temps.	N1:27 N2:19	23.56 23.42	- .03	.49
Transparence dans les démarches	N1:27 N2:19	23.31 23.76	- .11	.46
Désir d'intégration au centre	N1:27 N2:19	23.31 23.76	-0.11	.46
Acceptation rapide du code de vie	N1:27 N2:19	23.44 23.58	-0.34	.49
Motivé à changer son style de vie	N1:27 N2:19	20.80 27.34	-1.65	.05
Distance vis-à-vis les valeurs concrètes	N1:27 N2:19	21.06 26.97	-1.48	.07
Compréhension du passé délinquant	N1:27 N2:19	22.17 25.39	-0.80	.22

* N1 = récidivistes et N2 = non-récidivistes

TABLEAU 2 (suite)

Désir d'éviter la prison désormais	N1:27 N2:19	22.02 25.61	-0.93	.18
Envisage une vie de travail	N1:27 N2:19	19.85 28.68	-2.24	.03
Vision réaliste de la vie sociale	N1:27 N2:19	20.09 28.34	-2.07	.02
Valorisation de la liberté	N1:27 N2:19	19.80 28.76	-2.32	.02
Réaction face à la frustration	N1:27 N2:19	21.67 26.11	-1.12	.14
Relation de confiance avec les intervenants	N1:27 N2:19	20.28 28.08	-1.96	.03
Cohérence en entrevue	N1:27 N2:19	20.98 27.08	-1.60	.06
Bonne qualité de présence en entrevue	N1:27 N2:19	22.35 25.13	-0.72	.24
Considère sa venue à Radisson comme une chance	N1:27 N2:19	24.76 21.71	0.77	.22
Patience devant la décision d'acceptation	N1:27 N2:19	19.44 29.26	-2.61	.01

faible avec la même variable *récidive* : il s'agit des données *[il] envisage une vie de travail, [il est capable d'une] relation de confiance avec les intervenants* (présentant toutes deux un p<.03) et de la donnée *[il est] motivé à changer son style de vie* (p<.05). Deux autres critères peuvent être considérés comme présentant une forte tendance à s'associer avec la variable récidive:*[il a fait preuve de] cohérence en entrevue* (p<.06) et *[il est capable de prendre de la] distance vis-à-vis les valeurs concrètes* (p < .07). Chacun de ces critères s'associaient ou tendaient fortement à s'associer à l'une ou l'autre variable utilisée pour apprécier la qualité de l'adaptation au programme du C.R.C. (Laplante,1984; Lacroix,1985).

Il faut tout de même constater que le nombre de critères expérienciels utilisables pour prédire l'adaptation sociale ultérieure au programme (absence de récidive) est moins élevé que celui des critères prédicteurs de l'adaptation au programme; selon la modalité d'évaluation de l'adaption au programme (O.C.C. ou bilan global de fin de séjour),ils sont en fait de deux à trois fois moins nombreux si l'on s'en tient au seuil de p<.05.

B- <u>*Les dimensions du répertoire de Kelly et la récidive*</u>:

Le répertoire de construits de G.A. Kelly permet de cerner le sens des identifications d'un sujet; il permet en outre d'évaluer dans quelle mesure un sujet se définit comme *semblable aux* ou *différent*

LES DIMENSIONS DU REPERTOIRE DE KELLY ET LA RECIDIVE

dimension	groupe	rang moyen	score-z(1)	p<
Mère	N1*	21.78	.813	.21
	N2*	18.76		
Père	N1	22.13	1.03	.15
	N2	18.29		
Frère	N1	20.52	.01	.49
	N2	20.47		
Soeur	N1	23.59	1.96	.03
	N2	16.32		
Ami	N1	22.54	1.30	.10
	N2	17.74		
Amie	N1	21.61	.71	.25
	N2	19.00		
Pair délinquant	N1	20.93	.27	.40
	N2	19.91		
Pair socialisé	N1	21.65	.74	.23
	N2	18.94		
Prêtre	N1	23.70	2.03	.03
	N2	16.18		
Figure de prestige	N1	19.83	-.04	.33
	N2	21.41		
Adulte en autorité	N1	20.02	-.30	.38
	N2	21.15		
Policier	N1	18.93	-.99	.16
	N2	22.62		

(1) Le test utilisé étant toujours le Mann-Whitney (sauf pour les données du tableau 5b), nous ne le mentionnerons plus désormais.

Deuxième pair dél.	N1	21.91	.90	.37
	N2	18.59		
Adulte rigide	N1	18.46	-1.29	.10
	N2	23.26		
Adulte compréhensif	N1	22.41	1.22	.12
	N2	17.91		
Figures familiales	N1	21.74	.76	.22
	N2	18.82		
Figures de pairs	N1	22.98	1.56	.06
	N2	17.15		
Figures antisociales	N1	20.74	.16	.44
	N2	20.18		
Figures d'adultes	N1	20.22	-.18	.43
	N2	20.88		
Idéal de soi	N1	22.43	1.24	.11
	N2	17.88		
Idéal criminel	N1	21.41	.58	.28
	N2	19.26		
Total	N1	21.78	.81	.21
	N2	18.76		

---

des personnes qu'il connaît. Bien que non significatifs au plan statistique, les résultats de Lacroix (1985) avaient laissé entrevoir un certain nombre de tendances assez cohérentes: les sujets réussissant à s'adapter au programme faisaient montre dès leur admission d'une moindre propension à s'identifier à des figures antisociales et d'une plus grande ouverture au changement. Qu'en est-il si nous mettons ces données d'entrée en relation avec celles de la récidive? Les résultats qui apparaissent au tableau 3 démontrent deux tendances qu'il est d'ailleurs bien difficile

d'interpréter: les sujets qui récidivent avaient tendance au moment de l'admission à Radisson à se décrire comme semblables à leur *soeur* et à un *prêtre* connu (p< .03). Dans une moindre mesure (p<.06), ils se décrivaient comme semblables à leurs *pairs* plus que ne le faisaient leurs équivalents non récidivistes.

Pris dans leur ensemble, les résultats au Kelly ne permettent pas vraiment de dégager des traits fortement tracés utilisables à long terme pour prédire la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au séjour.

C- *Les dimensions du M.M.P.I. et la récidive:*

L'utilité du M.M.P.I. pour discrimer les sujets qui s'adaptent au programme de ceux qui ne peuvent s'y adapter s'étaient avérée assez décevante d'après Laplante (1984), aucune dimension ne s'associant de manière statistiquement significative avec la qualité du séjour au C.R.C. Il n'en va pas différemment pour les possibilités de cet instrument à prédire la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au passage au centre. Un coup d'oeil sur les données du tableau 4 permet de constater qu'aucune dimension ne s'associe de manière significative au plan statistique avec la performance post-séjour des sujets. Tout au plus pouvons-nous dire que les sujets non récidivistes avaient tendance (p < .08),davantage que les récidivistes, à faire montre, au moment de la passation de l'épreuve, d'un taux plus élevé d'honnêteté dans leurs réponses (dimension L).

Tableau 4

DIMENSIONS DU M.M.P.I. ET RECIDIVE

Dimension	Groupe	Rang moyen	Cote Z	P<
?	N1	20.91	.27	.40
	N2	19.94		
L	N1	18.20	-1.46	.08
	N2	23.63		
F	N1	21.26	.48	.34
	N2	19.47		
K	N1	19.17	-.83	.20
	N2	22.29		
Hypocondrie	N1	21.54	.65	.26
	N2	19.09		
Dépression	N1	21.59	.69	.25
	N2	19.03		
Hystérie	N1	19.37	-.72	.24
	N2	22.03		
Psychopathie	N1	19.07	-.90	.19
	N2	22.44		
Masculinité-féminité	N1	22.28	1.12	.13
	N2	18.09		
Paranoia	N1	20.76	.16	.44
	N2	20.15		
Psychasthénie	N1	21.00	.31	.38
	N2	19.82		
Schizophrénie	N1	19.98	-.32	.38
	N2	21.21		
Hypomanie	N1	19.96	-.34	.37
	N2	21.24		
Introversion-extraversion	N1	22.09	1.00	.16
	N2	18.35		

D- *Certains aspects de l'histoire personnelle et la récidive:*

Une dernière série de données a été colligée au moment de l'admission; elle concerne divers aspects de l'histoire sociale des sujets. Selon Laplante (1984) et Lacroix (1985),plusieurs de ces aspects pouvaient servir à discriminer, dès le moment de l'admission, les ex-détenus capables de s'adapter au programme de la maison des autres.Il en était ainsi du *temps d'emploi avant l'incarcération*, de *l'âge à la première arrestation*, de *l'expérience antérieure en C.R.C.*, de *la gravité des délits commis antérieurement*, du *nombre d'arrestations* et de *la fréquence des contacts avec la famille*. Qu'en est-il de la capacité de ces caractéristiques à prédire la qualité de l'adaptation ultérieure au séjour? Nous pouvons constater, en considérant les résultats présentés aux tableau 5a et 5b, qu'il se produit un phénomène analogue à celui rencontré à propos des critères expérienciels: quelques corrélations subsistent mais avec une force quelque peu atténuée tandis que d'autres disparaissent tout simplement. Les relations les plus fortes ($p<.04$) impliquent *la durée du temps de séjour en C.R.C.* et *l'âge à la première arrestation*: Plus jeune le sujet a été lors de son premier délit et/ou plus longue a été la durée de son (ou de ses) séjour(s) antérieur(s) en C.R.C., plus grandes sont ses chances de s'impliquer dans une récidive après son séjour à Radisson. Deux autres caractéristiques tendent à s'associer à l'incidence de récidive: *le nombre d'arrestations*

Tableau 5a

ASPECTS DE L'HISTOIRE PERSONNELLE ET RECIDIVE

Aspects	Groupe	Rang moyen	Cote Z	P<
Age (admission)	N1	22.67	-.50	.32
	N2	24.68		
Scolarité	N1	25.09	.97	.16
	N2	21.24		
Plus longue période d'emploi	N1	22.43	-.65	.26
	N2	25.03		
Age à la première arrestation	N1	20.52	-1.81	.04
	N2	27.74		
Nbre d'arrestations	N1	26.06	1.54	.06
	N2	19.87		
Nbre de fois reconnu coupable	N1	25.22	1.04	.15
	N2	21.05		
Durée totale du temps de prison	N1	23.48	-.01	.50
	N2	23.53		
Durée de la peine en cours	N1	24.44	.58	.29
	N2	22.16		
Durée du temps de séjour en C.R.C.	N1	26.20	1.95	.03
	N2	19.66		
Fréquence des contacts avec famille	N1	21.17	-1.50	.07
	N2	26.82		

Tableau 5b

CERTAINS ASPECTS DE L'HISTOIRE SOCIALE ET RECIDIVE

Variables	Catégories	Chi-carré	P<
Statut légal	Fédéral vs prov.	.506	.48
Dossier de travail	Oui vs non	.137	.72
Expérience antérieure en C.R.C.	Oui vs non	1.96	.17
Orientation du projet de sortie	Scolaire vs travail	1.51	.47
Nature des délits et crimes commis antérieurement	Contre la propriété vs contre la personne ou autres	1.70	.24

antérieures au séjour et *la fréquence des contacts avec la famille*: la première rejoint au plan de l'explication les deux précédemment mentionnées tandis que la seconde laisse entrevoir l'importance des contacts avec les proches pour une réinsersion sociale sans histoire.

Pris dans leur ensemble, les résultats portant sur la mise en relation de la variable *récidive* avec les diverses données disponibles lors de l'admission des sujets au centre laissent entrevoir un petit nombre de corrélations assez fortes pour écarter l'effet du hasard de l'échantillonnage. Comme pour la prédiction de l'adaptation au programme, il semble que ce sont les variables expériencielles qui sont dotées du meilleur potentiel prédictif.

3- Mise en relation de la récidive avec les données recueillies au moment du départ du C.R.C.:

La lecture des résultats concernant les relations possibles entre données d'admission et récidive ultérieure au séjour a permis de constater qu'il y a un nombre relativement peu élevé de relations assez bien établies pour franchir le seuil de signification statistique et qu'en définitive, il semble plus facile, au moment de l'admission, de prédire qui peut s'adapter au programme que de prédire qui récidive dans les premières années après le séjour. Les choses se présentent-elles autrement au moment où les sujets quittent le programme? Est-il davantage possible, à ce moment-là, de dégager à même les donnnées de fin de séjour des caractéristiques utilisables à titre de prédicteurs d'adaptation sociale? C'est à cette question que nous allons maintenant tenter de donner une réponse en procédant à la mise en relation des données de la récidive avec celles de la fin de séjour.

A- *Mise en relation de la récidive avec les critères expérienciels utilisés à la fin du séjour:*

Il nous est apparu intéressant d'obtenir des animateurs du C.R.C. une seconde évaluation des résidents, au terme de leur séjour, évaluation faite à l'aide des critères expérienciels, en tout cas, ceux d'entre eux utilisables à ce deuxième temps. Il est important de mentionner qu'au moment de procéder à cette seconde

évaluation, les animateurs n'ont pas été mis au fait de la teneur de la première.

Un coup d'oeil sur les résultats présentés au tableau 6 révèle qu'à deux de ces dix-sept variables, les sujets devant récidiver se distinguaient de ceux qui n'allaient pas le faire d'une manière relativement forte ($p<.05$): moins que les seconds, ils étaient capables dès lors d'*envisager une vie de travail* et *d'avoir une vision réaliste de la vie sociale*. Ces mêmes sujets tendaient également ($p<.06$) à être moins capables de *subir des frustrations* dans diverses situations de vie.

B- *Mise en relative de la récidive avec les données de l'instrument:Observation du comportement au Centre (O.C.C):*

Utilisé pour faire une évaluation plus systématique du comportement du résident, l'O.C.C. cerne la conduite sous six facettes différentes: *indépendance, manipulation, initiative, intolérance à la frustration, solidarité* et *conformité*. Aucune de ces dimensions ne permet de discriminer au terme du séjour ceux qui vont s'impliquer dans une récidive; c'est là ce que nous révèlent les données du tableau 7. Notons toutefois qu'à presque toutes les dimensions, le groupe des futurs récidivistes occupent une position défavorable.C'est ce qui explique qu'au *score global*, résultat cumulatif de tous les autres,ces mêmes sujets tendent à se différencier de leurs vis-à-vis ($p<.08$).On remarquera que si

TABLEAU 6

CRITERES CLINIQUES EXPERIENCIELS A LA FIN DU SEJOUR ET RECIDIVE

Critères	Groupes	Rang moyen	Cotes-Z	P<
Projet de sortie réaliste et structuré	N1:27 N2:19	21.65 26.13	-1.12	.132
Respect du code de vie	N1:27 N2:19	21.11 25.47	-0.89	.200
Initiative dans l'emploi du temps	N1:27 N2:19	21.81 25.92	-1.03	.151
Désir d'intégration au centre	N1:27 N2:19	22.61 24.76	-0.54	.300
Acceptation rapide du code de vie	N1:27 N2:19	23.35 23.71	-0.09	.404
Motivé à changer son style de vie	N1:27 N2:19	22.22 25.32	-0.77	.218
Distance vis-à-vis les valeurs concrètes	N1:27 N2:19	21.31 26.58	-1.31	.100
Compréhension du passé délinquant	N1:27 N2:19	21.96 25.68	-0.93	.175
Désir d'éviter la prison désormais	N1:27 N2:19	22.30 25.21	-0.73	.231
Envisage une vie de travail	N1:27 N2:19	20.74 27.42	-1.67	.047
Vision réaliste de la vie sociale	N1:27 N2:19	20.48 27.79	-1.83	.034
Valorisation de la liberté	N1:27 N2:19	21.56 26.26	1.20	.115

* N1= récidivistes et N2 = non-récidivistes

TABLEAU 6 (suite)

Réaction face à la frustration	N1:27 N2:19	20.93 27.16	-1.56	.060
Relation de confiance avec animateurs	N1:27 N2:19	22.59 24.71	0.55	.291
Cohérence en entrevue	N1:27 N2:19	22.06 25.55	-0.88	.190
Bonne qualité de présence en entrevue	N1:27 N2:19	21.76 25.97	-1.06	.144
Considère sa venue à Radisson comme une chance	N1:27 N2:19	21.67 26.11	-1.11	.133

---

l'indice *intolérance à la frustration* ne confirme pas,au plan de l'intensité, le résultat obtenu grâce au critère expérienciel équivalent, c'est qu'il porte sur des comportements plus excessifs que celui-ci.

C-*Mise en relation de la récidive avec les données du jugement global*:

Une deuxième série de variables devait servir à l'évaluation de la qualité de l'adaptation au programme. Ces variables sont les suivantes: *intégration à la vie du centre, comportement, motivation, perspective* et *modalité de fin de séjour*. Ces variables auraient-elles pu discriminer les sujets récidivistes des non-récidivistes au moment de la fin du séjour? Si l'on considère les résultats rapportés au tableau 8,aucune des variables utilisées au chapitre du bilan global ne s'associe ou

TABLEAU 7

OBSERVATION DU COMPORTEMENT AU CENTRE (O.C.C) ET RECIDIVE

Dimension de l'O.C.C	Groupes	Rang moyen	Cote-Z	P<
Indépendance	N1:27	21.76	-0.49	.310
	N2:17	23.68		
Manipulation	N1:27	21.17	-0.90	.185
	N2:17	24.62		
Initiative	N1:27	21.20	-0.87	.191
	N2:17	24.56		
Intolérance à la frustration	N1:27	21.37	-0.75	.225
	N2:17	24.29		
Solidarité	N1:27	20.83	0.26	.395
	N2:13	19.81		
Conformité	N1:27	21.06	-0.99	.159
	N2:17	24.79		
Score global	N1	21.17	-1.41	.079
	N2	26.82		

* N1= récidivistes et N2 = non-récidivistes

TABLEAU 8

JUGEMENT GLOBAL DE FIN DE SEJOUR ET RECIDIVE

Dimensions	Groupes	Rang moyen	Cote-Z	P<
Intégration à la vie du centre	N1:27 N2:19	23.30 23.79	-0.12	.450
Comportement	N1:27 N2:19	22.50 24.92	-0.61	.270
Motivation	N1:27 N2:19	22.20 25.34	-0.80	.210
Perspectives	N1:14 N2:12	11.75 15.54	-1.29	.100
Modalité de fin de séjour	N1:27 N2:19	21.57 26.24	-1.21	.112

N1 = récidivistes et N2 = non-récidivistes

même ne tend à s'associer avec la variable portant sur la récidive. C'est donc dire que rien ne permet de rejeter l'hypothèse qu'à la fin du séjour, les deux groupes de sujets apparaissent comme équivalents aux yeux des animateurs à chacune des variables constitutives du bilan global.

Au terme du séjour, il semble donc n'y avoir que fort peu de variables qui soient utilisables à titre de prédicteurs de la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au séjour. Seulement deux des vingt-neuf variables que nous avons considérées s'associent avec la variable *récidive* selon une force suffisante pour qu'il y ait moins de 5 chances sur cent que le résultat ne

soit dû au hasard: ce sont les variables: *envisage une vie de travail* et a *une vision réaliste de la vie sociale*. Rappelons tout de même qu'au *score global de* l'O.C.C., les sujets futurs non récidivistes tendent à se détacher de leurs équivalents récidivistes, ce qui laissent entrevoir qu' en tant que groupe, ils tendent à donner une meilleure impression en quittant le programme. Signalons également que ce même groupe de sujets futurs non récidivistes occupe une position favorable à presque toutes les corrélations impliquant la *récidive* et les variables de fin de séjour, même si, comme nous venons de le dire, la différence avec l'autre groupe n'a pas, sauf exception, une ampleur telle pour que puisse être définitivement écartée l'hypothèse de leur similitude.

4- Discussion d'ensemble:

Les résultats qui viennent d'être présentés peuvent être résumés par une insistance sur les deux points qui suivent. *Premièrement*, c'est dans les critères cliniques expérienciels utilisés par les animateurs et dans les aspects de l'histoire sociale des sujets que nous retrouvons les variables qui s'associent le plus fortement avec la qualité de l'adaptation sociale ultérieure au séjour, celle-ci étant mesurée par la présence ou l'absence de récidive; ce constat ne fait donc que reconfirmer ici la supériorité *prédictive* que nous avions dû concéder à ces deux types de variables eu égard à l'adaptation au programme du C.R.C.

Deuxièmement, il y a une atténuation généralisée de la force des corrélations impliquant ces variables selon que l'on passe de l'adaptation au programme à l'adaptation sociale ultérieure au séjour; tout se passe comme s'il était beaucoup plus facile de prédire la première que la seconde. A bien y penser, ce fait, s'il se confirmait, n'aurait rien de surprenant: le milieu de vie que constitue le C.R.C. est relativement *contrôlé* ou *contrôlable*: il est possible d'y exercer une influence neutralisante sur des événements interférents susceptibles d'entraîner un sujet à récidiver ou à se faire réincarcérer; on peut *voir venir* ces événements et amener le résident à réagir au bon moment. Il en va bien différemment du milieu de vie post-séjour où l'ex-résident se retrouve comme livré à lui-même dans des conditions qu'il n'est pas toujours facile de prévoir à cause de leur grande variété, de leur complexité ou de leur évolution constante.

Cette atténuation relative de l'associativité des données du début de séjour en passant de l'adaptation au programme à l'adaptation sociale ultérieure peut s'expliquer d'une autre manière: si nous nous rappelons qu'elle caractérise surtout les critères expérienciels, il devient raisonnable de proposer que l'évaluation que font les animateurs de l'ex-détenu serait peut-être plus *objective* au début du séjour qu'au terme de celui-ci. En effet, le résident est un *objet d'investissement* affectif pour les animateurs (ou l'inverse,i.e. de *désinvestissement* quand les

choses vont mal); il est pour ceux-ci quelqu'un qu'on *veut voir réussir*. Il se peut que cet investissement qui est tout ce qu'il y a de plus normal, voire même de plus indispensable au bon intervenant, contribue à bonifier quelque peu exagérément du début à la fin du séjour l'appréciation du profil du résident qui a réussi à s'adapter aux exigences du programme transitionnel.

Il y a une considération supplémentaire qui s'impose au terme de ce travail. Elle concerne la nature des variables qui se seront avérées les plus fortement associées à la qualité de l'adaptation ultérieure au séjour de 29 à 36 mois. Elles tracent en début de séjour un portrait relativement précis du résident à risque élevé de récidive ultérieure: *il n'a pas une vision réaliste de la vie sociale (il est celui qui dit: "Je ne veux pas travailler pour le salaire minimum"); il n'est pas enclin à envisager une vie de travail; il n'a pas fait preuve de patience devant la décision d'acceptation au centre; [il n'est pas capable] d'une relation de confiance avec les intervenants; la liberté n'est pas une chose qu'il valorise vraiment; il a commencé sa carrière délinquante plus tôt que la moyenne, par exemple à l'adolescence ou même encore plus tôt;* enfin, *il avait déjà cumulé un nombre important de jours en C.R.C. avant le présent séjour.*

D'aucuns seront sans doute surpris par le caractère banal de ce profil; peut-être même seront-ils enclins à y trouver une

vérification supplémentaire de l'opinion souventes fois émise, opinion selon laquelle les chercheurs ne font que découvrir ce que les praticiens savent déjà depuis longtemps.

En tant que chercheur, nous ne saurions nous offusquer d'une telle réaction, pas plus que nous ne sentons obligé de soutenir que *la recherche, pour être valable, doit absolument découvrir des choses que personne n'a entrevues*. Au contraire,tant mieux si les résultats qu'elle met de l'avant rejoignent l'intuition des intervenants, qui sont eux aussi à leur manière des *chercheurs*, il ne faut pas l'oublier. Cette concordance ne fait que confirmer la justesse de l'intuition des intervenants comme la crédibilité du processus de recherche.

CONCLUSION

Etudier les liens possibles entre *les caractéristiques présentées à l'admission, l'adaptation au programme et l'adaptation sociale ultérieure,* tel était l'objectif principal de la présente recherche. Il s'agissait en d'autres mots d'établir dans quelle mesure il est possible, à partir des données colligées au moment de l'admission ou à partir de celles recueillies à la fin du séjour, de prédire la qualité de l'adaptation ultérieure au séjour, celle-ci étant mesurée par la variable *récidive* (ou *non-récidive) de 29 à 36 mois après le séjour.*

Les résultats que nous avons présentés demontrent la capacité de quelques variables du début de séjour de s'associer significativement au plan statistique avec la qualité de l'adaptation sociale ultérieure. Ces variables nous disent les choses suivantes du résident à risque élevé de récidive ultérieurement au séjour : *il n'a pas une vision réaliste de la vie sociale (il est celui qui dit:"Je ne veux pas travailler pour le salaire minimum"); il n'est pas enclin à envisager une vie de travail; il n'a pas fait preuve de patience devant la décision d'acceptation au centre; [il n'est pas capable] d'une relation de confiance avec les intervenants; la liberté n'est pas une chose qu'il valorise vraiment; il a commencé sa carrière délinquante plus tôt que la moyenne, par exemple, à l'adolescence ou même encore plus tôt;* enfin, *il avait déjà cumulé un nombre important*

de jours en C.R.C. avant le présent séjour. En ce qui concerne les variables de fin de séjour, deux d'entre

elles se sont avérées associées de manière statistiquement significative à l'incidence de récidive ultérieure. La première se trouvait déjà parmi les variables du début de séjour prédictrices de l'adaptation post-séjour: il s'agit de *[il a une] vision réaliste de la vie sociale.* Quant à la seconde, elle est une proche parente de la précédente: *il envisage une vie de travail.*

La discussion des résultats a fait ressortir deux faits intéressants: premièrement, ce sont les variables *expérientielles* (i.e. celles impliquant l'expérience des animateurs) qui s'avérent les meilleurs prédicteurs de l'adaptation sociale des ex-résidents; deuxièmement, il semble plus facile de prédire cette adaptation ultérieure à partir des données d'entrée qu'à partir des données de sortie: ce fait laisse entrevoir que les animateurs, en *investissant* affectivement un bon résident (ou, au contraire,en désinvestissant un mauvais résident),tendent à devenir moins *réalistes* ou moins *objectifs* à propos de ses possibilités de réinsertion.

Avec quel degré de prudence doit-on considérer ces résultats? C'est là une question qu'il nous faut considérer en concluant ce rappel des résultats les plus marquants. Nous sommes conscient du fait que l'incidence de récidive ne fait pas l'unanimité des

chercheurs pour mesurer la qualité de l'adaptation sociale d'un ex-détenu. Il reste possible qu'un inventaire des modalités de vie de tous les ex-résidents nous eût obligé à remanier la constitution des groupes (mieux adaptés *versus* moins bien adaptés). Toutefois, en tenant compte des informations recueillies auprès des vingt-huit sujets visités et interrogés (soit près de 61% de l'échantillon dont 17 récidivistes et 11 non-récidivistes) et en les comparant à celles provenant du dossier judiciaire, nous sommes en droit de penser que ce remaniement éventuel n'aurait pas eu une telle ampleur que les résultats en eussent été chambardés. C'est pourquoi il nous semble qu'on doive considérer la répartition que nous avons pratiquée comme un reflet relativement fidèle de la réalité des ex-résidents. C'est aussi pourquoi il nous semble que les résultats que nous avons reproduits peuvent servir à éclairer la pratique clinique non seulement de la Maison Radisson mais également celle de tout C.R.C. qui lui est apparenté.

APPENDICES

APPENDICE A

Quelques aspects du vécu post-transitionnel des ex-résidents tels que dégagés dans l'entrevue individuelle faite auprès de 28 d'entre eux.

Comme nous l'avons laissé entrevoir précédemment, il ne nous a pas été possible de rencontrer tous les ex-résidents de Radisson comme nous l'avions espéré initialement. Certains n'ont pu être retracés;d'autres ont carrément refusé de collaborer à une telle entreprise. Cela étant, nous avons recueilli auprès des 28 sujets rencontrées des informations intéressantes pour l'intervenant. Ces informations recoupent trois aspects de la vie de l'ex-résident, soit *les modalités de la subsistance, les aspects affectifs et relationnels* et *les aspects sociaux et criminologiques.* Nous allons procéder à la présentation des informations en respectant cette répartition. Pour ne pas allonger indûment cet appendice, nous ne ferons pas appel à des tableaux, comme c'est l'habitude dans un document plus formel. Nous nous limiterons plutôt à évoquer des pourcentages dans le coeur du texte. On trouvera à l'appendice une copie du questionnaire qui a servi de cadre de référence à l'entrevue semi-stucturée.

Les modalités de la subsistance:

Sur ce plan, les données des entrevues révèlent que dix-huit mois après le séjour, un nombre proportionnellement plus important de

sujets récidivistes (ou qui vont le devenir ultérieurement1) que de sujets non récidivistes vivent avec les prestations du Bien-Etre social ou avec celles du chômage: 53% versus 45%. Au plan du travail, 24% des récidivistes contre 54% des non-récidivistes travaillent soit à temps plein, soit à temps partiel. Questionnés sur leur auto-administration, 50% des récidivistes contre 20% des non-récidivistes avouaient connaître des *fins de mois* difficiles.

Les aspects affectifs et relationnels:

Au plan du statut social, les récidivistes (ou futurs récidivistes) étaient plus fréquemment que les non-récidivistes célibataires (65 *versus* 45%) et en situation de concubinage (23 *versus* 9%). Indicative est également la différence entre les deux groupes pour ce qui est du nombre de partenaire(s) affectif(s) depuis la sortie du C.R.C.: environ trois pour les premiers contre un pour les seconds. La durée moyenne de ce type de relation était respectivement pour chaque groupe de 7 et de 33 mois. Questionnés sur leur mode de fonctionnement dans la relation affective, les non-récidivistes, dans une proportion de 45%, disaient accepter des compromis; 25% des récidivistes donnaient un même type de réponse, la majorité d'entre eux (69%) disant n'accepter aucun compromis.

1- Un certain nombre de sujets ont enffet récidivé entre le moment de l'entrevue(20 mois après la sortie) et celui du relevé judiciaire (de 29 à 36 mois après la sortie).

Pour ce qui concerne les relations avec les membres de la famille, il n'y avait aucune différence entre les deux groupes quant à la relation avec les parents, que ce soit au plan de la fréquence ou à celui de la profondeur; par contre, une certaine différence pouvait être constatée entre eux quant aux relations avec les autres membres de la famille immédiate (frères ou soeurs): les non-récidivistes démontraient une plus grande régularité ou stabilité, de même qu'un meilleur niveau de profondeur.

Les aspects sociaux et criminologiques:

Beaucoup plus souvent que leurs vis-à-vis, les récidivistes se percevaient comme criminel: 37.5 contre 9%; ils se percevaient comme non criminels dans 62.5% des cas contre 91%, chez les non-récidivistes.

Ces mêmes sujets récidivistes se sentaient perçus comme criminels par les autres dans une proportion de 75%; les non-récidivistes alignaient à cet égard un chiffre de 18%, 82% d'entre eux se sentant perçus comme non criminel par les autres.

Des différences considérables apparaissaient également au niveau de la culpabilité ressentie suite aux actes criminels commis antérieurement: chez les non-récidivistes, 27% n'en ressentaient aucune contre 46% qui la reconnaissaient en termes nuancés et 27% qui se reconnaissaient pleinement responsables; chez les

récidivistes, les catégories correspondantes offraient comme résultats 63, 25 et 12%.

Il a été demandé aux sujets rencontrés si leur valeurs sociales étaient celles reconnues et acceptées par la société globalement; 82% des non-récidivistes répondaient par l'affirmative à cette question contre 43% des sujets récidivistes.

Le dernier élément que nous allons évoquer ici concerne les habitudes de consommation d'alcool ou de drogue. Pour la consommation d'alcool, il ne semble pas possible de voir des différences entre les deux groupes. Il en va bien différemment pour les habitudes face à la drogue: 94% des récidivistes disaient en consommer contre 50% des non-récidivistes; ces chiffres laissent entrevoir qu'il y avait proportionnellement huit fois moins d'abstinents chez les premiers que chez les derniers.

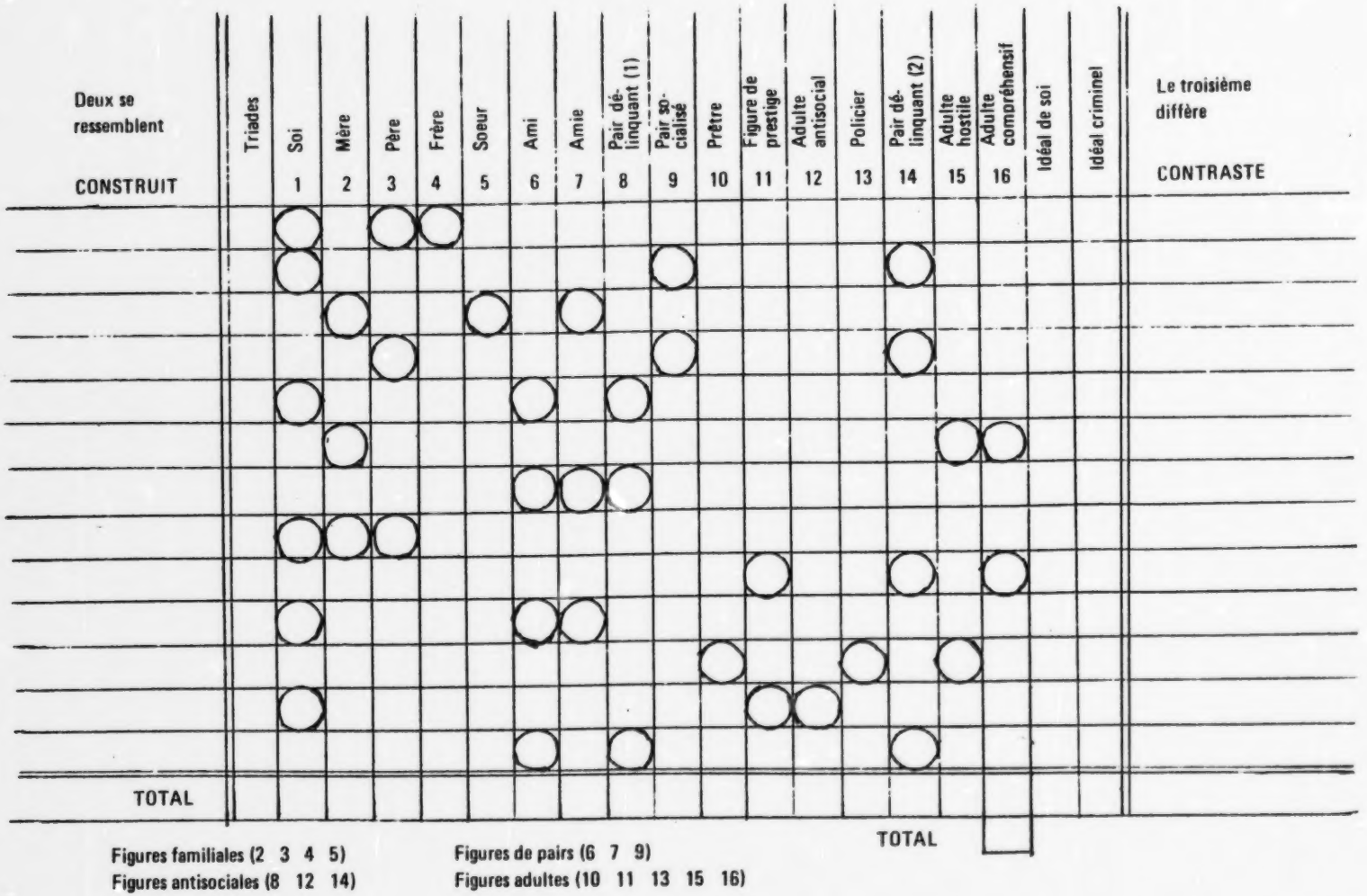

La grille du répertoire de construits de rôle (Kelly)

Appendice C

Organisation des critères cliniques et questionnaire utilisé

Critères cliniques

Aspects motivationnels

1. Projet de sortie réaliste et structuré
2. Respect du code de vie
3. Initiative dans l'emploi du temps
4. Désir d'intégration à la vie du centre
5. Acceptation rapide du code de vie
6. Motivation à changer son style de vie
7. Distances vis-à-vis des valeurs concrètes
8. Compréhension du passé délinquant
9. Désir d'éviter la prison désormais
10. Acceptation d'une vie de travail
11. Vision réaliste de la vie sociale
12. Valorisation de la liberté
17. Vision de sa venue à Radisson comme une chance

Aspects relationnels

13. Réaction face à la frustration
14. Relation de confiance avec les animateurs
15. Cohérence en entrevue
16. Bonne qualité de présence en entrevue
18. Patience devant la décision d'acceptation

Instructions destinées aux animateurs

Répondez à ce questionnaire dans les dix jours suivant l'arrivée du sujet au centre. Ne remplissez qu'une seule case et répondez à toutes les questions. N'oubliez pas de signer la formule dûment remplie.

Sujet évalué: _____

Admis au centre le:_____

Signature de l'animateur:_____

Date:_____

Liste des questions

1. Le projet de sortie du sujet est structuré et réaliste

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

2. Il respecte le code de vie (horaire et règlements)

( )	( )	( )	( )	( )	( )
Très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

3. Dans son emploi du temps, il fait preuve d'un bon sens de l'initiative, trahissant ainsi sa motivation pour le séjour

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

4. Il est désireux de s'intégrer à la vie du centre; il ne cherche pas à se tenir à part

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

5. Il accepte le code de vie, ne cherche pas à manipuler (i.e. en demandant une permission la première journée)

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

6. Il est motivé à changer son style de vie

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

7. Il est capable de prendre ses distances vis-à-vis de valeurs de vie concrètes et matérielles

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

8. Il a une façon de comprendre son passé délinquant qui manifeste un bon degré d'articulation, d'intégration et de réalisme

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

9. Sa réaction au monde et à la vie de la prison manifeste que c'est une expérience qu'il veut à tout prix éviter désormais

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

10. Il accepte de mettre de côté le mode de vie délinquant (où l'argent est gagné sans effort) au profit d'une vie de travail laborieuse et moins rémunératrice

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

11. Il a une vision réaliste de la vie sociale (il n'est pas celui qui dit: "Je ne veux pas travailler pour le salaire minimum")

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

12. La liberté est une chose qui valorise énormément

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

13. Que ce soit dans la vie au centre ou suite à des événements survenant à l'extérieur (v.g. dans sa famille), le sujet manifeste qu'il est capable de subir la frustration (et les mauvaises nouvelles) ou la critique

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

14. Il est capable d'établir une relation de confiance avec un ou plusieurs animateurs. Il est spontané et ouvert

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

15. En entrevue, le sujet est cohérent d'un animateur à l'autre; il est franc et ne cherche pas les faux-fuyants

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

16. En entrevue, il manifeste une bonne qualité de présence. Il est intéressé par ce que dit l'animateur

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

17. Il considère sa venue à Radisson comme une chance pour lui et non pas comme un processus "normal" après l'expérience carcérale (où il continuerait à faire son temps)

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

18. Il a fait preuve de patience en attendant la décision d'acceptation au centre.

( )	( )	( )	( )	( )	( )
très caractéristique	assez caractéristique	plus ou moins caractéristique	caractéristique plutôt absente	pas du tout caractéristique	manque d'information

Appendice D

Résultats sur le degré de concordance des intervenants aux critères cliniques

Tableau 9

Degré de concordance du jugement des intervenants aux critères d'évaluation du début de séjour.

critères	% de concordance
1	72.8
2	80.6
3	77.2
4	70.7
5	75.2
6	71.1
7	69.6
8	69.6
9	78.5
10	72.1
11	71.1
12	80.2
13	68.7
14	71.7

Tableau 9 (suite)

critères	% de concordance
15	80.7
16	79.4
17	73.9
18	78.5

Tableau 10

Degré de concordance du jugement des intervenants aux critères d'évaluation de fin de séjour.

critères	% de concordance
1	64.1
2	68.5
3	73.3
4	64.6
5	72.0
6	63.9
7	68.2
8	73.5
9	71.5
10	65.9
11	67.6
12	75.2
13	64.8
14	69.6
15	72.8
16	74.1
17	72.2

Appendice E

Matrices des corrélations inter-variables concernant les critères cliniques du début et de la fin du séjour

Tableau11

Matrice des corrélations inter-échelles concernant les critères cliniques de l'évaluation de début de séjour

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1.Projet de sortie réal. et structuré	-	.541	.588	.163	.468	.519	.414	.325	.466	.522	.358	.333	.565	.442	.413	.495	.440
2.Respect du code de vie		-	.703	.302	.734	.487	.408	.336	.406	.458	.400	.368	.494	.518	.582	.504	.601
3.Initiative dans l'emploi du temps			-	.391	.727	.586	.389	.316	.453	.524	.492	.413	.324	.558	.539	.576	.690
4.Désir d'intégration à la vie du centre				-	.544	.402	.433	.361	.221	.383	.374	.230	.241	.541	.557	.591	.529
5.Acceptation rapide du code de vie					-	.624	.629	.500	.363	.556	.538	.378	.521	.718	.784	.757	.859
6.Motivation à changer son style de vie						-	.673	.476	.614	.727	.676	.606	.383	.634	.656	.640	.724
7.Distances v-à-v des valeurs concrètes							-	.746	.305	.661	.683	.382	.718	.640	.696	.648	.655
8.Compréhension du passé délinquant								-	.289	.408	.529	.410	.552	.584	.581	.558	.613
9.Désir d'éviter la prison désormais									-	.501	.329	.546	.205	.327	.371	.379	.490
10.Acceptation d'une vie de travail										-	.795	.439	.407	.564	.578	.599	.511
11.Vision réaliste de la vie sociale											-	.377	.307	.626	.547	.564	.568
12.Valorisation de la liberté												-	.291	.498	.470	.478	.434
13.Réaction face à la frustration													-	.569	.631	.594	.479
14.Relation de confiance avec les anim.														-	.847	.832	.707
15.Cohérence en entrevue															-	.835	.749
16.Bonne qualité de présence en entrevue																-	.698
17.Vision de sa venue à Radisson comme une chance																	-

Tableau 12

Matrice des corrélations inter-échelles concernant les critères cliniques de l'évaluation de fin de séjour

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1.Projet de sortie réal. et structuré	-	.580	.808	.442	.597	.667	.711	.753	.722	.645	.567	.633	.603	.630	.607	.633	.634
2.Respect du code de vie		-	.757	.646	.833	.803	.777	.773	.709	.756	.665	.641	.679	.793	.765	.756	.810
3.Initiative dans l'emploi du temps			-	.689	.757	.791	.782	.785	.692	.741	.710	.567	.744	.758	.717	.771	.817
4.Désir d'intégration à la vie du centre				-	.638	.683	.637	.601	.524	.681	.554	.442	.463	.692	.605	.732	.675
5.Acceptation rapide du code de vie					-	.790	.782	.784	.646	.690	.662	.611	.724	.787	.771	.786	.835
6.Motivation à changer son style de vie						-	.858	.841	.761	.845	.780	.743	.693	.787	.722	.760	.753
7.Distances v-à-v des valeurs concrètes							-	.944	.802	.913	.813	.744	.766	.855	.839	.813	.807
8.Compréhension du passé délinquant								-	.835	.843	.741	.783	.743	.877	.847	.847	.793
9.Désir d'éviter la prison désormais									-	.816	.660	.870	.607	.713	.658	.686	.714
10.Acceptation d'une vie de travail										-	.887	.714	.681	.774	.772	.745	.747
11.Vision réaliste de la vie sociale											-	.601	.659	.665	.706	.651	.704
12.Valorisation de la liberté												-	.471	.662	.612	.629	.611
13.Réaction face à la frustration													-	.648	.612	.650	.727
14.Relation de confiance avec les anim.														-	.927	.938	.833
15.Cohérence en entrevue															-	.904	.806
16.Bonne qualité de présence en entrevue																-	.873
17.Vision de sa venue à Radisson comme une chance																	-

Appendice F

Enoncés des six dimensions de

l'observation du comportement au centre

Liste des item (1)

1. Conformité (6 item)

   . Il résiste tant qu'il peut quand les animateurs l'obligent à faire quelque chose.

   . Il se soumet facilement à la personne ayant l'autorité.

   . Il se conforme aisément au règlement.

   . Il accepte de remplir pour le centre une tâche qui n'est pas obligatoire.

   . Il accepte et tient compte des suggestions des animateurs.

   . Il accepte les restrictions sans trop de difficultés.

2. Indépendance (7 item)

   . Il change facilement d'opinion sous l'influence d'autres gars.

   . Il a besoin de l'approbation des gars du groupe.

   . Sa conduite dépend de celle des gars du groupe.

   . Il se laisse influencer facilement par les gars.

   . En situation de conflit, il prend position personnellement sans attendre l'expression de la majorité.

(1) Pour de plus amples renseignements, se référer à: Cusson, M. (1975). Observation du comportement des jeunes en institution. Rapport technique no 8, Montréal, pp. 52-63

- Il dit son opinion aux co-résidents, même si celle-ci risque de leur déplaire.
- Il décide ce qu'il a à faire sans demander l'opinion de copains.

3. Initiative (6 item)
   - Il perd son temps pendant les temps libres parce qu'il ne sait que faire.
   - Il exprime des idées personnelles dans les discussions.
   - Il a un ou plusieurs centres d'intérêt qui l'occupent pendant ses loisirs.
   - Il organise des temps libres à poursuivre des projets qu'il s'est fixés lui-même.
   - Il prend des initiatives.
   - Il sait s'occuper de lui-même pendant les fins de semaine.

4. Intolérance la frustration (6 item)
   - Il perd le contrôle de lui-même à la moindre contrariété.
   - Il accepte d'être critiqué ou contredit par des co-résidents sans se fâcher.
   - Il se fâche immédiatement quand on l'agace.
   - Il réagit vivement quand on interrompt une activité qui l'intéresse.
   - La critique l'empêche de fonctionner.

. Quand il fait quelque chose, il lui faut des résultats immédiats.

5. Manipulation (5 item)

. Quand il est puni, il joue à l'innocent, à la victime.

. Il flatte les animateurs en vue d'avoir leurs faveurs.

. En cas d'échec, il se dit malchanceux.

. Quand on lui reproche de manquer au règlement, il répond que tout le monde le fait.

. Il est prêt à promettre n'importe quoi, s'il y voit son profit.

6. Solidarité (11 item)

. Il se moque des échecs et des erreurs des autres.

. Il donne un coup de main aux nouveaux ou à ceux qui en ont besoin.

. Il lui arrive d'offrir son aide spontanément à d'autres résidents.

. Il fait montre d'indifférence aux droits et aux sentiments des co-résidents.

. Il est porté à aller au-devant des nouveaux.

. Il rend service aux co-résidents sans poser de conditions.

. En cas d'offense faite à autrui, il manifeste du repentir.

- Quand il est en chicane avec un résident, il fait les premiers pas pour revenir en bons termes avec lui.
- Il manifeste de la sympathie aux co-résidents qui sont mal pris.
- Il est intéressé à la vie de groupe.
- Il classe les co-résidents une fois pour toutes et rien ne le fait changer d'avis.

Appendice G

Questionnaire sur l'observation

du comportement au centre.

Instructions destinées aux animateurs

Répondez à ce questionnaire après le départ du sujet du centre. Ne remplissez qu'une seule case et répondez à toutes les questions. N'oubliez pas de signer la formule.

Sujet évalué: _____

Signature de l'animateur:_____

Date:_____

Liste des questions

		Oui	Non
1.	Il perd son temps pendant les temps libres parce qu'il ne sait que faire	( )	( )
2.	Il change facilement d'opinion sous l'influence d'autres gars	( )	( )
3.	Il perd le contrôle de lui-même à la moindre contrariété	( )	( )
4.	Il se moque des échecs et des erreurs des autres	( )	( )
5.	Il donne un coup de main aux nouveaux ou à ceux qui en ont besoin	( )	( )
6.	Il résiste tant qu'il peut quand les animateurs l'obligent à faire quelque chose	( )	( )
7.	Il lui arrive d'offrir son aide spontanément à d'autres résidents	( )	( )

8.	Il exprime des idées personnelles dans les discussions	( )	( )
9.	Il a besoin de l'approbation des gars du groupe	( )	( )
10.	Il accepte d'être critiqué ou contredit par des co-résidents sans se fâcher	( )	( )
11.	Quand il est puni, il joue à l'innocent, à la victime	( )	( )
12.	Sa conduite dépend de celle des gars du groupe	( )	( )
13.	Il fait montre d'indifférence aux droits et aux sentiments des co-résidents	( )	( )
14.	Il a un ou plusieurs centres d'intérêt qui l'occupent pendant ses loisirs	( )	( )
15.	Il est porté à aller au-devant des nouveaux	( )	( )
16.	Il flatte les animateurs en vue d'avoir leurs faveurs	( )	( )
17.	Il rend service aux co-résidents sans poser de conditions	( )	( )
18.	Il se soumet facilement à la personne ayant l'autorité	( )	( )
19.	En cas d'offense faite à autrui, il manifeste du repentir	( )	( )
20.	Il organise des temps libres à poursuivre des projets qu'il s'est fixés lui-même	( )	( )
21.	Il se laisse influencer facilement par les gars	( )	( )
22.	Quand il est en chicane avec un résident, il fait les premiers pas pour revenir en bons termes avec lui	( )	( )
23.	Il se fâche immédiatement quand on l'agace	( )	( )
24.	Il se conforme aisément au règlement	(( )	( )
25.	Il accepte de remplir pour le centre une tâche qui n'est pas obligatoire	( )	( )

26.	En cas d'échec, il se dit malchanceux	( )	( )
27.	Il réagit vivement quand on interrompt une activité qui l'intéresse	( )	( )
28.	Il manifeste de la sympathie aux co-résidents qui sont mal pris	( )	( )
29.	Il prend des initiatives	( )	( )
30.	En situation de conflit, il prend position personnellement sans attendre l'expression de la majorité	( )	( )
31.	La critique l'empêche de fonctionner	( )	( )
32.	Quand on lui reproche de manquer au règlement, il répond que tout le monde le fait	( )	( )
33.	Il accepte et tient compte des suggestions des animateurs	( )	( )
34.	Il sait s'occuper de lui-même pendant les fins de semaine	( )	( )
35.	Il est intéressé à la vie de groupe	( )	( )
36.	Il dit son opinion aux co-résidents, même si celle-ci risque de leur déplaire	( )	( )
37.	Quand il fait quelque chose, il lui faut des résultats immédiats	( )	( )
38.	Il décide ce qu'il a à faire sans demander l'opinion des copains	( )	( )
39.	Il est prêt à promettre n'importe quoi, s'il y voit son profit	( )	( )
40.	Il classe les co-résidents une fois pour toutes et rien ne le fait changer d'avis	( )	( )
41.	Il accepte les restrictions sans trop de difficultés	( )	( )

Appendice H

Indices d'homogénéité et de fidélité des échelles de l'observation du comportement des jeunes en institution

Tableau 13

Indices d'homogénéité et de fidélité des échelles de l'OCJI (1)

Echelles	Scott	K - R
1. Solidarité	.28	.82
2. Agression	.25	.70
3. Indépendance	.33	.75
4. Hostilité	.34	.77
5. Manipulation	.36	.76
6. Conformité	.40	.77
7. Réaction à l'évaluation	.38	.82
8. Engagement	.53	.85
9. Contribution à la rééducation	.56	.91
10. Initiative	.44	.79
11. Intolérance à la frustration	.38	.73

Formule de Scott: indice d'homogénéité

Formule de Kuder-Richardson: indice de fidélité

(1) Extrait de R. Ménard (1981). Considérations méthodologiques sur le questionnaire O.C.J.I. Texte non publié.

Appendice I

Résultats sur la validité inter-item des échelles de l'observation du comportement au centre.

Tableau 14

Validité inter-item des échelles de l'OCC (N=46)

Echelles	Alpha
1. Conformité	.94
2. Indépendance	.83
3. Initiative	.82
4. Intolérance à la frustration	.73
5. Manipulation	.82
6. Solidarité	.82

Appendice J

Corrélations inter-échelles de l'instrument de l'observation du comportement au centre.

Tableau 13

Corrélations entre les échelles de l'OCC (N=46)

Echelles	1	2	3	4	5	6
1. Conformité		.46	.66	.77	.81	.63
2. Indépendance			.79	.54	.61	.11
3. Initiative				.67	.66	.47
4. Intolérance à la frustration					.73	.51
5. Manipulation						.45
6. Solidarité						

Appendice K

Questionnaire du jugement global de fin de séjour

et matrice de corrélations inter-variables.

BILAN GLOBAL ET PRONOSTIC

Intégration à la vie du centre: vie de groupe, interrelations avec les co-résidents, implication dans les tâches et activités, etc...

-intégration très bonne ( )

-intégration bonne ( )

-intégration passable ( )

-intégration mauvaise ( )

Comportement: surtout en regard de ces points considérés comme importants pour une non-récidive: v.g. face à la recherche d'emploi, fréquentation de lieux ou d'amis délinquants, consommation de boissons ou de drogues, etc... assiduité à ses cours, etc...

-capable d'assumer ses responsabilités ( )

-a besoin de support ou est sujet à faillir ( )

-a besoin d'être contrôlé ou même contraint,sinon ( )

Motivation: on veut entrevoir l'évaluation que vous faites du dynamisme du sujet face au défi de la transition...

-a entrepris des actions (travail, études, etc...) manifestant une excellente motivation pour la réussite de sa transition ( )

-a fait preuve de bonne volonté mais les actions n'ont pas suivi habituellement. ( )

-n'a manifesté aucune constance ni aucune persévérance dans ses actions. ( )

Perspective: votre jugement quant à la possibilité d'insertion sociale du sujet; (ne remplir que dans les cas de séjour complet).

-a d'excellentes chances de s'en sortir ( )

-peut s'en sortir mais à certaines conditions seulement... ( )

-a peu de chance de s'en sortir (échec prévisible...) ( )

Modalité de la terminaison du séjour:

Séjour complet

très satisfaisant ( )

satisfaisant ( )

plus ou moins satisfaisant ( )

insatisfaisant ( )

Séjour incomplet

suspension (retour en institution carcérale) ( )

évasion ( )

TABLEAU 16

Matrice des corrélations inter-variables concernant les critères du bilan global et pronostic.

	1	2	3	4	5
1- Intégration au centre	-	0.814	0.784	0.730	0.700
2- Comportement		-	0.805	0.767	0.837
3- Motivation			-	0.807	0.763
4- Perspective				-	0.825
5- Modalité du séjour					-

Appendice L

Tableau 17

Distribution de fréquences des scores obtenus par les ex-détenus au bilan global de fin de séjour (n=46)

	Score	Nombre de sujets	Fréquence cumulée
Groupe 1	-40,0	20	43,4
séjour moins bien réussi	-10,0	1	45,7
	0,0	2	50,0
Groupe 2	5,0	2	54,3
séjour réussi	6,0	1	56,5
	15,0	1	58,7
	20,0	3	65,2
	25,0	5	76,1
	26,0	1	78,3
	27,0	1	80,4
	30,0	1	82,6
	33,0	1	84,8
	35,0	2	89,1
	40,0	5	100,0

BIBLIOGRAPHIE

A Compendium of Recent Research (1981), Corrections Magazine, 7, No 5, 18-19

ADAMS, D., FISCHER, J. (1976). "The Effects of Prison President's Community Contacts on Recidivism Rates". Corrective and Social Psychiatry, 22, No. 4, 21-27

ALLEN, H., BOWMAN, H., CARLSON, E., SEITER, R. (1976). Halfway Houses in the United States: An analysis of the state of the art. Paper presented at the international Halfway House Association, Guildford, England.

ALLEN, H., CARLSON, E., PARKS, E., SEITER, R.,(1978) Halfway Houses: Program models. Washington DC., U.S. Department of Justice.

ALLEN, H., SEITER, R., (1981). Community based corrections. New York, Holt, Rinehart and Winston.

BANE, M.-E. (1977) A post program evaluation of high risk public offenders released from a community correctional agency. Saint Louis University

BANNISTER,D.,MAIR,J.M.M. (1968) The Evaluation of Personal Constructs,New York, Academic Press.

BAUER,G.E. CLARK,J.A.(1976) "Personality deviancy and prison incarceration". Journal of clinical psychology,32,no 2,279-283.

BECKMAN, R.F. (1979). "Research Council: News ans Notes". International Halfway House Association News, January-March.

BEHA, J.A. (1977). "Testing the fonctions and effects of the parole Halfway House: one case study". Journal of criminal law and criminology, 67, 335-350.

BERARD, F. Jr., (1983). Maisons de transition: étude qualitative d'un centre résidentiel communautaire.Mémoire de maîtrise en Criminologie, Université de Montréal.

BINDMAN,A. (1973)"Why does rehabilitation fail?" International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology,17,No 3,309-324.

BLACK,W.G. (1967)"The Description and Prediction of Recidivism and Rehabilitation Among Youthful Offenders by the Use of the MMPI". Dissertation Abstracts International,28,1691.

BOXNER, K.L. (1975) Self and environmental perceptions as a preliminary means of predicting potential management problems and potential recidivism among youth in a correctional setting. University of Houston.

BROWN,A.A., SPEVACET,J.D. (1971) "Work Release in Community and Institutional Settings". Journal Of Correctional Psychiatry and Social Therapy,vol.17,no 3.

BRUCE,A.A.,HARNO,A.J. BURGESS,E.W.,LANDESCO,J.V. (1928) Parole and the Indeterminate Sentence. Springfield, Illinois State Board and Parole.

CARLSON, E.W., SEITER, R.P. (1977). "Residential Inmate aftercare: The state of the act". Offender Rehabilitation, 1, (4), 381-393.

CARNEY, F.J. (1967) "Predicting Recidivism in a Medium Security Correctional Institution". Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science, Vol. 58, no. 3.

CARNEY, L.P. (1974) Introduction to correctional science. New York: McGraw-Hill.

CUSSON, M. (1975). Observation du comportement des jeunes en institution. G.R.I.J. Rapport technique no 8, Montréal.

DALLAIRE, J.-L., PELLERIN, M. (1979). Description des Centres Résidentiels Communautaires du Québec sur le plan clinique et administratif. Rapport de recherche présenté à l'Association des membres des Centres Résidentiels Communautaires du Québec (A.M.C.R.C.Q.) et à Carrefour Nouveau-Monde, Montréal.

DESSUREAULT,D. (1986). Evaluation de critères prédicteurs de l'adaptation sociale ultérieure au séjour d'un groupe d'ex-résidents du C.R.C. Radisson à partir des données disponibles à la fin du séjour. Rapport technique no 3. Université du Québec à Trois-Rivières.

DONNELLY, P.G., FORSCHNER, B. (1984) Client success of failure in a halfway house. Feideral probation, 48, No 3, 38-44.

DUNHAM,R.E.(1954). "Factors Related to Recidivism in Adults". Journal of Social Psychology, 39,77-91.

EDINGER,J.D. (1979). "Cross-validation of the Megargle MMPI Typology for Prisoners". Journal of Consulting and Clinical Psychology,47,no 2, 234-242.

EMPEY, L.T. (1974). "Post-incarceration period", in E. Eldefonso (Ed.): Issues in Corrections (182-199). Beverley Hills: Glencoe Press.

FLANAGAN, T.J. (1982) "Risk and the timing of recidivism in three cohorts of prison releases". Criminal justice review, 7, No 2, 34-45.

FRECHETTE,M. (1967). Le processus d'identification chez les criminels récidivistes. Thèse de doctorat inédite, Université de Montréal.

FRECHETTE,M. (1970). "LE Criminel et l'autre". Acta criminologica. Montréal. Les Presses de l'Université de Montréal,vol.3, Janv.,11-103.

GENDREAU,P.,MADDEN,P.G.,LEIPCIGER,M.(1980)."Predicting Recidivism With Social History Information and a Comparaison of their Predictive Power With Psychometric Variables". Canadian Journal of Criminology, 22, vo 3, 328-336.

GOLDFARB, R., SINGER, L. (1973). After Conviction. New York: Simon and Schuster.

GOUGH,H.G.,WENK,E.A.,ROSYNKO,V.V. (1965)."Parole Outcome as Predicted from the CPI,the MMPI, and a Base Expectancy Table". Journal of Abnormal Psychology,70,no 6,432-441.

GROUPE D'ETUDE SUR LES CENTRES RESIDENTIELS COMMUNAUTAIRES (1972). Rapport. Ottawa: Information Canada. (Rapport Outerbridge).

GROUPE D'ETUDE SUR LE ROLE DU SECTEUR PRIVE DANS LE DOMAINE DE LA JUSTICE PENALE (1977). Rapport: La participation communautaire dans le domaine de la justice pénale. Ottawa: Approvisionnements et Services Canada (Rapport Sauvé).

HAVEN,H.. (1970) "The MMPI with Incarcerated Adult and Delinquent Offenders", in MEGARGEE,E.J., FCI Technical and Treatment Notes, Vol. 1,no 1,. Tallahassee:Federal Correctional Institute.

HOLLAND,T.R. HOLT,.N. (1975). "Prisoner Intellectual and Personality Correlates of Offense Severity and Recidivism Probability". Journal of Clinical Psychology,31,no 4,667-672.

JAMES, J.T.L. (1968). "The Half-way house movement. Canadian Journal of Criminology and Correction", 10, (4), 562-574.

JOHNSTON,N.,COOKE,G. (1973). "Relationship of MMPI, Alcoholism,Prison Escape,Hostility Control and Recidivism Scales to Clinical Judgments". Journal of Clinical Psychology,29,32-34.

KAPLAN, H.B., Meyerowitz, J. H. (1969) "Psychosocial predictors of postinstitutional adjustment among male drug addicts". Archives of general psychiatry, 20, 278-284.

KEITH, S., HOLMES, J. (1981) "Finding employment for ex-prisoners: a ten-year follow-up study". The Howard Journal, 20, 29-36.

KELLER, O.J., ALPER, B.S. (1970). Halfway houses: Community-centered correction and treatment. Lexington (Mass.): Lexington Books.

KELLY,G.A. (1955). The Psychology of Personal Constructs. New York, W.W. Norton and Co.

KNOX, G. W. (1981)."Differential integration and job retention among ex-offenders". Criminology, 18, No 4, 481-499.

LACROIX, L., (1985). Evaluation comparative de prédicteurs psychologiques, psychosociaux et expérienciels de l'adaptation d'ex-détenus au programme offert au centre Radisson. Rapport technique No 2, Université du Québec à Trois-Rivières.

LAFORCE, P. (1975). Etude des maisons de transition du Québec. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

LAMB, R., GOERTZEL, V. (1975). "A Community Alternative to County Jail: The Hopes and the Realities". Federal Probation, 39, No. 1, 33-39.

LAPLANTE, T., (1984). Evaluation de critères prédicteurs de l'adaptation sociales d'ex-détenus au Centre résidentiel Radisson. Rapport technique No. 1, Université du Québec à Trois-Rivières.

LAUBER,M., DAHLSTROM,W.G. (1953). "MMPI Findings in the Rehabilitation of Delinquent Girls", in HATHAWAY,S.R. MONACHESI, E.D. (ed.). Analysing and Predicting Juvenile Delinquency With the MMPI, pp.61-69. Minnealpolis: University of Minnesota Press.

LIBBY, T.N. (1968). "The residential centre for released prisoners". Canadian Journal of Criminology and Correction. 10, (2), 406-408.

LINDEN,E.,HACKLER,J.C.(1973). "Affective Ties and Delinquency". Pacific Sociology Revue,16,27-46.

LINDQUIST, C.A. (1983). "Screening ex-offenders for employment services: a preliminary assessment". Federal Probation, 46, No 2, 42-48.

MARCANTONIO,R.A. (1975). The Consistency of Behavior: a Study in Personal Construct Theory. Iowa, University of Iowa.

MASSE,M. (1976) Délinquance juvénile et faiblesse relationnelle: capacité prédictive du Répeertoire des construits de rôle de G.A. KELLY. Thèse inédite, Université de Montréal.

McCARTT, J.M.,MANGOGNA, T.J. (1973)." History of halfway houses in the United States", in R.M. Carter, L.T. Wilkins: Probation, parole and community corrections (2e éd., nov.) (544-547). Toronto: Wiley, 1976.

MCIVOR, D.L., HORNER, B., BOITTIAUX, R. (1979). "Preliminary results from a community release centre". Canadian journal of criminology, 21, no 3, 340-345.

META METRICS, Inc. (1983). Evaluation of Connecticut Community Programms. Washington. D.C.

METZNER,R. (1980). "Predicting recidivism Base Rates for Massachusetts Correctional Institution Concord". Journal of Criminal Law and Criminology,54,307-316.

MOCZYDLOWSKY, K. (1980) "Predictors of success in a correctional halfway house for youthful and adult offenders" in Corrective and social psychiatry and journal of behavior technology, methods and therapy, 26, No 2, 59-72.

MONACHESI,E.D.(1953). "The Personality Patterns of Juvenile Delinquents as Indicated by the MMPI",in HATHAWAY,E.D., MONACHESI,E.D. Analysing and Prdicting Juvenile Delinquency With the MMPI, pp.38-53. Minneapolis: University of Minnesota Press.

MORAN, E.L., KASS, W.A., MUNZ, D.C. (1977). "In-program evaluation of a community correctional agency for high-risk offenders". Corrective and social psychiatry and journal of behavior technology, methods and therapy, 23, No 2, 48-52.

NACKMAN, N.S. (1963). "A transitional service between incarceration and release". Federal probation. December.

PANTON,J.H.(1962a). "The Identification of Habitual Criminalism With the MMPI". Journal fo Clinical Psychology, 18,no 2, 133-136.

PANTON,J.H. (1962b) "The Use of the MMPI as an Index to Successful Parole". Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science,53,484-488.

PANTON,J.H.(1973)."Personality Characteristics of Management Problem Prison Inmates". Journal of Community Psychology,1,185-191.

PEARCE, W.H. (1970). "Reintegration of the offender into the community - new resources and perspectives". Canadien journal of correction, 12, 446-481

PETTIBONE, J. (1973) "Community Based Programs: Catching Up with Yesterday and Planning for Tomorrow". Federal Probation. September, pp. 3-9.

RYAN, S. (1978). Are halfway house clients different? Jefferson City, MO : Division of Research, Missouri Board of Probation and Parole.

SCHLITT, R.E. (1979) Developing prediction equations to increase success at three adult male offender halfway houses. Saint Louis University.

SCHMIDT,P.,WITTE,A.D., (1980)"Evaluating Correctional Programs-Models of Criminal Recidivism and Illustration of their Use".Evaluation Review,4,no 5, Oct.,585-600.

SEDLAK,K.M. (1975)."Employement Opportunities for the Released Prisoners in Relation to his Work History and Vocational Training and Work Experience in Prison". Thèse de maîtrise non publiée.

SEITER, R.P. (1975). "Evaluation research as a feedback mechanism for criminal justice policy making: a critical analysis", in Seiter,R.P.,Petersillia,J.R., Allen,H.E. (Eds): Evaluation of adult halfway houses in Ohio (pp. 71-106). Ohio: Ohio state University.

SEITER, R.P., CARLSON, E., BOWMAN, H., GRANDFIELD, H., BERAN, N., ALLEN, H., (1977). Halfway houses. Washington, DC. U.S. Department of Justice.

SULLIVAN, D.C., SEIGEL, L.J., CLEAR, T. (1974). "The halfway house, ten years later: reappraisal of correctional innovation". Canadian journal of criminology and corrections, 16, no 2,188-197.

LATESSA, E., ALLEN, H. E. (1982) "Halfway houses and parole: a national assessment". Journal of criminal justice, 10, 153-163.

THALHEIMER, D. (1975). Cost analysis of correctional standards: halfway houses. Washington DC. American Bar Association.

WASHBROOK,R.A. (1970). "The Homeless Offender". International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, vol.16,3, pp.176-184.

WELTY, S. F., (1961). Look up and hope, New-York, Thomas Nelson and Sons.

WILSON, J.Q. (1980). "*What works?* Revised: New Findings on Criminal Rehabilitation". Public interest, 16, 3-17.

REMERCIEMENTS

L'auteur désire exprimer sa reconnaissance à l'endroit des étudiants qui l'ont assisté dans la réalisation de cette recherche, notamment Mmes Lucie Lacroix et Thérèse Laplante ainsi que M. Pierre Rouillard. Il désire remercier d'une manière toute particulière M. Danny Dessureault pour sa contribution remarquable à l'ensemble des opérations, son enthousiasme et sa disponibilité n'ayant jamais défaut au fil de son implication dans cette recherche.

L'auteur désire également remercier la direction de la Maison Radisson, Ms. Guy Dalphond, Fernand Vallerand et Luc Touchette, pour leur ouverture, leur patience et leur bel esprit de collaboration.